

EyeSight 2013



Manuel du propriétaire

 **SUBARU**
Confiance et évolution

Avant-propos

Merci d'avoir choisi un véhicule SUBARU équipé du système EyeSight™. Le système EyeSight offre les toutes dernières fonctions d'assistance au conducteur élaborées par SUBARU, telles que le régulateur de vitesse adaptatif, l'alerte de démarrage du véhicule devant vous ainsi que l'alerte de sortie de voie et l'alerte de dérive sur la voie; toutes ces fonctions participent aux prises de décision du conducteur, tout en améliorant son confort et sa commodité. Dans un premier temps, vous devrez vous familiariser avec le fonctionnement et l'utilisation des différentes options du système EyeSight, c'est pourquoi nous vous conseillons vivement de lire attentivement le présent manuel avant de l'utiliser. D'autre part, il est préférable de commencer par prendre le temps d'essayer les fonctions EyeSight afin de vous habituer à leur utilisation.

N'oubliez pas que le conducteur doit à tout moment conserver la maîtrise de son véhicule. Il doit rester vigilant et ne jamais se laisser distraire de la conduite en comptant sur le système EyeSight.

Le système EyeSight ne peut en aucun cas remplacer le conducteur et est susceptible de ne pas fonctionner de manière optimale dans certaines situations.

Le présent livret est un supplément au Manuel du conducteur de votre SUBARU. Il présente une description détaillée du système EyeSight. Pour bien assimiler le fonctionnement du véhicule, ce livret doit être consulté conjointement au Manuel du conducteur.

Les informations, caractéristiques et illustrations contenues dans ce livret sont à jour à la date d'impression. FUJI HEAVY INDUSTRIES LTD. se réserve le droit de modifier les caractéristiques et la présentation à tout moment sans préavis et sans encourir l'obligation d'effectuer des modifications identiques ou similaires sur les véhicules vendus précédemment.

Veuillez conserver ce livret avec le Manuel du conducteur, et remettre ces documents au nouveau propriétaire en cas de revente du véhicule. L'acheteur en aura besoin.

FUJI HEAVY INDUSTRIES LTD., TOKYO, JAPON

 **SUBARU** est une marque déposée de FUJI HEAVY INDUSTRIES LTD.

© Tous droits réservés 2012 FUJI HEAVY INDUSTRIES LTD.

EyeSight

À propos du système EyeSight	2
Régulateur de vitesse adaptatif	18
Système de freinage avant collision.....	40
Gestion du papillon des gaz avant collision	49
Alerte de sortie de voie	54
Alerte de dérive sur la voie.....	57
Alerte de démarrage du véhicule devant vous	60
Régulateur de vitesse classique	61
Liste des tonalités de l'avertisseur sonore	70
Défaillance du système EyeSight et arrêt momentané ...	71
Personnalisation des fonctions.....	74
Dépannage.....	78

À propos du système EyeSight

EyeSight

EyeSight est un système d'assistance à la conduite dont les fonctions aident le conducteur à prendre des décisions afin de sécuriser les déplacements, tout en améliorant le confort et en réduisant la fatigue du conducteur. Ce système fait appel à des caméras stéréo spécifiquement conçues par SUBARU. Deux caméras CCD (capteur à transfert de charge) interviennent pour gérer les images stéréo et détecter le véhicule situé devant, les obstacles, les voies de circulation, etc.



DANGER

Le conducteur demeure cependant responsable de la sécurité et doit s'efforcer de toujours conduire prudemment. Maintenez toujours une bonne distance de sécurité avec le véhicule situé devant, soyez conscient de l'environnement et des conditions de circulation et le cas échéant, freinez ou prenez toute autre mesure nécessaire au maintien de cette distance de sécurité.

Ne comptez jamais exclusivement sur le système EyeSight.

Ce système est conçu pour faciliter les prises de décision, de manière à réduire les risques d'accident et de dommages matériels tout en soulageant le conducteur.

Lorsqu'une alerte intervient, freinez ou prenez toute autre mesure nécessaire en surveillant la route, devant et sur les côtés.

Ce système n'est pas conçu pour assister la conduite par visibilité réduite ou dans des conditions météorologiques extrêmes, ni pour compenser un manque d'attention de la part du conducteur sur la route. Il ne peut pas non plus prévenir les collisions dans toutes les conditions de circulation.

Les capacités de reconnaissance et de maîtrise du système EyeSight ont des limites. N'oubliez pas de lire les instructions relatives au régulateur de vitesse adaptatif, au système de freinage avant collision, à la gestion du papillon des gaz avant collision et au régulateur de vitesse classique avant de solliciter ces fonctions et utilisez-les convenablement. SUBARU décline toute responsabilité en cas d'accident ou autre problème résultant du non-respect des instructions présentées dans ce manuel.

Le système EyeSight est conçu pour les pays pratiquant la conduite à droite. Le système EyeSight équipant les modèles à direction à gauche n'est pas prévu pour les pays où l'on conduit du côté gauche.

- Dans les cas spécifiés ci-dessous, le système risque de ne pas fonctionner convenablement. Si l'une de ces situations se présente, désactivez le système de freinage avant collision. N'utilisez pas le régulateur de vitesse adaptatif.

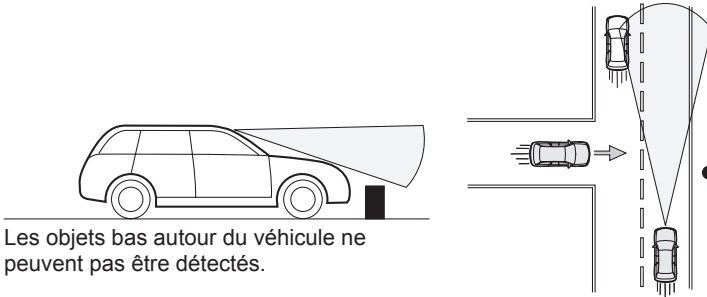
- Pression des pneus non conforme.*
- Roue de secours temporaire en place.*
- Pneus usés excessivement ou trop inégalement.*
- Taille des pneus non conforme.*
- Suspension modifiée.
- Chaînes en place sur les roues.
- Projecteurs sales ou mal réglés. (Les objets mal éclairés sont difficiles à détecter).
- Fonctionnement du véhicule compromis suite à un accident ou une défaillance.
- Témoin de freinage allumé.
- Véhicule incliné sous l'effet d'une charge lourde.
- Nombre maximum de passagers et/ou poids total autorisé en charge dépassé.
- * Les ensembles roue (jantes et pneus) assurent des fonctions critiques. Assurez-vous d'utiliser des ensembles roue convenant à votre véhicule.

Pour plus de détails, consultez le Manuel du conducteur.

- Ce système est susceptible de ne pas fonctionner correctement en remorquage (remorque ou autre véhicule). Dans de tels cas, n'utilisez pas le régulateur de vitesse adaptatif.

**ATTENTION**

- Les caractéristiques des caméras stéréo sont semblables à celles de l'œil humain. Par conséquent, les situations rendant difficile la vision vers l'avant pour le conducteur ont le même effet sur ces caméras, gênant ainsi la détection des véhicules, obstacles et voies de circulation.
- Le système EyeSight ne peut détecter que les objets présents dans le champ couvert par les caméras stéréo. De plus, après qu'un objet est entré dans le champ couvert, il se peut que le système mette un certain temps à le détecter en tant que cible maîtrisable et à avertir le conducteur.



Les objets bas autour du véhicule ne peuvent pas être détectés.

S00688

- Dans les situations ci-dessous, le système a des difficultés à détecter le véhicule situé devant, les deux roues, les piétons et les obstacles sur la chaussée ainsi que les marquages au sol; le système EyeSight peut cesser momentanément de fonctionner. Le fonctionnement du système reprend dès que les conditions sont meilleures, après avoir effectué un court trajet.
 - Mauvais temps (forte pluie, vent violent, brouillard dense). Le système risque particulièrement de s'arrêter momentanément si le pare-brise est gras, si un revêtement de vitrage a été utilisé ou si les balais d'essuie-glace sont usagés.
 - Forte luminosité de face (soleil, faisceaux de projecteurs, etc.).
 - Pare-brise embué, couvert de neige, de poussière ou de gel, réduisant le champ de vision stéréo des caméras.
 - Véhicule fortement incliné sous l'effet d'un chargement ou autre facteur.
 - Champ de vision des caméras stéréo masqué (par exemple par un canoë placé sur le toit du véhicule).
 - Visibilité gênée par la présence de sable, de fumée ou de vapeur d'eau en suspension dans l'air, par les projections d'eau, de neige, de poussière ou d'autres substances dues à la circulation en sens inverse, ou au véhicule situé devant.

Suite à la page suivante ⇒

⇒ Suite de la page précédente

- À l'entrée et à la sortie des tunnels.
- Derrière un véhicule à l'arrière surbaissé, de petite taille ou de forme irrégulière (remorque à plateau bas, etc.).
- Face à une clôture ou un mur présentant un motif uniforme (rayures, briques, etc.) ou dépourvu de tout motif.
- Face à une paroi (mur ou porte) en verre ou recouverte d'un miroir.
- Si des gouttelettes d'eau ou de la poussière subsistent sur le pare-brise.
- En conduisant de nuit ou dans un tunnel, derrière un véhicule roulant sans feux arrière.
- En passant à la hauteur de drapeaux, de branches basses ou d'une végétation touffue ou élevée.
- Sur les déclivités prononcées.
- Si le champ de vision des caméras est masqué par une main, etc.
- Si vous vous retrouvez dans l'obscurité et qu'aucun objet n'est détecté.
- Environnement du véhicule de couleur uniforme (paysage complètement enneigé etc.).
- Lorsque l'objectif des caméras stéréo est couvert d'empreintes de doigts etc.
- Détection précise rendue impossible par des réflexions sur le pare-brise.
- Caméras stéréo désalignées par un fort impact.
- Dans les conditions ci-dessous, le système EyeSight risque de s'arrêter momentanément. Le fonctionnement reprend dès que les conditions s'améliorent.
 - Température intérieure du véhicule trop élevée (ex.: passage de l'ombre à une lumière vive) ou trop basse (ex.: après un séjour dans un emplacement extrêmement froid).
 - Immédiatement après le démarrage du moteur.
- En cas de défaillance du système EyeSight, désactivez le système de freinage avant collision (reportez-vous à la page 17) et l'alerte de sortie de voie (reportez-vous à la page 17), et arrêtez l'utilisation du régulateur de vitesse adaptatif. Faites contrôler le système par un concessionnaire SUBARU.

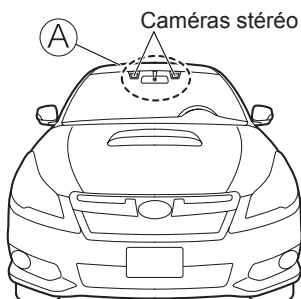


REMARQUE

- Le système EyeSight enregistre et stocke les données ci-dessous lorsque le freinage secondaire du système de freinage avant collision est activé. Il n'enregistre aucune conversation ou autre donnée audio.
 - Images des caméras stéréo
 - Distance avec le véhicule se trouvant devant
 - Vitesse du véhicule
 - Angle de braquage du volant
 - Mouvement latéral par rapport à la direction de déplacement
 - Position de la pédale d'accélérateur
 - Position de la pédale de freins
 - Position du levier de changement de rapport
 - Indication du totalisateur kilométrique
 - Données relatives au freinage ABS, au contrôle de dynamique du véhicule et au contrôle de traction
- Dans le cadre de la recherche et du développement des véhicules, SUBARU et ses sous-traitants sont susceptibles de récupérer et utiliser les données ainsi enregistrées. SUBARU et ses sous-traitants s'engagent à ne divulguer ni communiquer à aucune tierce partie les données récupérées, à l'exception des cas suivants:
- Accord donné par le/la propriétaire du véhicule.
 - Divulcation ou mise à disposition ordonnée par un tribunal ou autre décision de justice.
 - Données communiquées à un institut de recherche en vue d'un traitement statistique ou autre processus similaire, après modification rendant impossible l'identification de l'utilisateur et du véhicule.

Utilisation des caméras stéréo

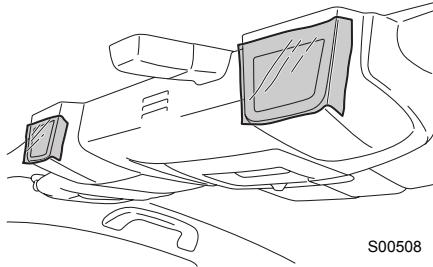
Les caméras stéréo sont installées à l'emplacement des lecteurs de carte avant.



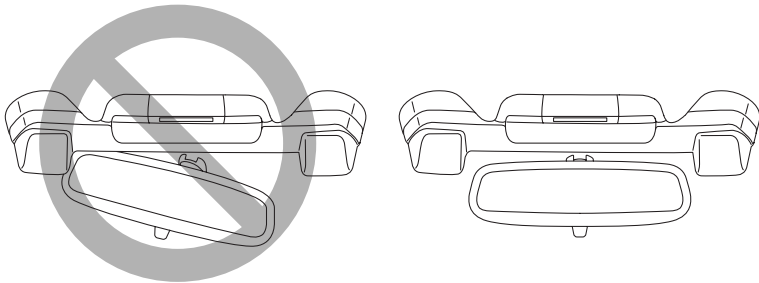
ATTENTION

- Une fonction spéciale détecte automatiquement si l'avant des caméras stéréo est sale. Cette fonction n'est cependant pas totalement fiable. Dans certains cas, elle risque de ne pas détecter la présence de saleté à l'avant des caméras stéréo. Par ailleurs, il est possible que cette fonction ne détecte pas la présence de neige ou de gel sur le pare-brise, près des caméras stéréo. Dans les cas ci-dessus, le système risque de ne pas maintenir la distance de sécurité appropriée avec le véhicule situé devant; il convient donc de ne pas utiliser le régulateur de vitesse adaptatif et de surveiller la route. Veillez également à ce que le pare-brise soit toujours propre (zone désignée par la mention **A**). Si cette fonction détecte que l'avant des caméras stéréo est sale, toutes les fonctions EyeSight sont désactivées, à l'exception du régulateur de vitesse classique.
 - Les objectifs des caméras stéréo sont des composants de précision. Les précautions suivantes doivent toujours être observées:
 - Ne touchez jamais les objectifs des caméras et ne tentez pas de les essuyer ou nettoyer. Ils pourraient être endommagés ou salis, provoquant un mauvais fonctionnement du système.
- Si vous avez touché un objectif, n'oubliez pas de contacter un concessionnaire SUBARU.

- Pendant le nettoyage du pare-brise, protégez les couvercles de caméra avec, par exemple, du film plastique afin que le produit de nettoyage ne se répande pas sur les objectifs.
- Si vous lavez votre véhicule à une station service, etc., assurez-vous de demander au responsable de couvrir les couvercles de caméra avant de nettoyer le véhicule.



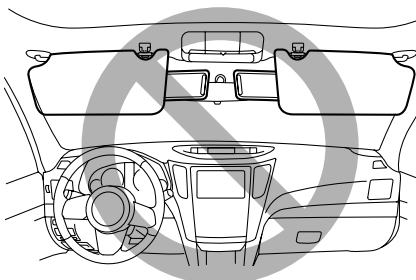
- Ne faites pas subir des chocs violents aux caméras stéréo.
- Ne retirez et ne démontez pas les caméras stéréo.
- Ne modifiez pas la position d'installation des caméras stéréo, ni celle d'aucun élément périphérique.
- Ne posez pas de rétroviseur intérieur autre qu'une pièce d'origine SUBARU (rétroviseurs extra-larges, etc.). Veillez également à ce que le rétroviseur ne masque pas les caméras stéréo. Le non-respect de ces précautions peut gêner le champ des caméras et, par conséquent, le fonctionnement du système EyeSight.



Suite à la page suivante ⇒

⇒ Suite de la page précédente

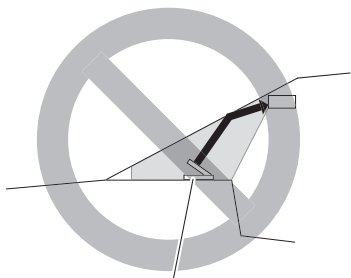
- Ne tirez pas les rallonges de pare-soleil quand ces derniers sont rabattus contre le pare-brise. Les rallonges masqueraient les caméras, qui ne pourraient pas fonctionner correctement.



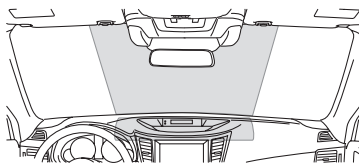
S00689

- Pour tout remplacement ou toute réparation du pare-brise, veuillez contacter un concessionnaire SUBARU.
- Ne posez aucune vignette et n'ajoutez aucun accessoire dans la partie réservée (zones grises) indiquée sur l'illustration ci-dessous. La non observation de cette directive peut gêner le champ des caméras stéréo et provoquer un comportement anormal du système EyeSight. Si des vignettes obligatoires (contrôle technique, etc.) doivent être apposées, ou si des accessoires doivent être installés, veillez à ne pas masquer l'avant des caméras. En cas de fonctionnement anormal de l'EyeSight, retirez les vignettes ou les accessoires.
- Si le haut du tableau de bord est frotté avec un composé chimique, les reflets sur le pare-brise risquent d'empêcher les caméras stéréo de détecter les objets avec précision et pourrait alors provoquer un comportement anormal du système EyeSight.
- Vue latérale

• Vue de face



Moniteurs ou autres accessoires



S00635

- Ne posez aucun objet sur le tableau de bord. Les reflets sur le pare-brise risquent d'empêcher les caméras stéréo de détecter les objets avec précision et ceci pourrait provoquer un comportement anormal du système EyeSight. Pour de plus amples détails, veuillez contacter un concessionnaire SUBARU.

- N'utilisez que des balais d'essuie-glace d'origine SUBARU. La non observation de cette directive peut gêner le champ des caméras stéréo et pourrait provoquer un comportement anormal du système EyeSight.
- Remplacez les balais d'essuie-glace endommagés dès que possible. L'eau subsistant sur le pare-brise risque d'empêcher les caméras stéréo de détecter les objets avec précision et pourrait provoquer un comportement anormal du système EyeSight.
- Maintenez toujours le pare-brise propre (intérieur et extérieur).
- N'utilisez aucun produit de traitement pour verre ou autre substance de ce type sur le pare-brise. Le système pourrait ne pas fonctionner convenablement.
- Si le pare-brise est rayé ou fissuré, contactez un concessionnaire SUBARU.
- Confiez toute réparation ou tout remplacement du pare-brise à un concessionnaire SUBARU. Refusez tout pare-brise autre qu'un pare-brise d'origine SUBARU. Les caméras stéréo risquent de ne plus pouvoir détecter les objets avec précision et ceci pourrait provoquer un comportement anormal du système EyeSight.

Fonctions EyeSight

Le système EyeSight offre les sept fonctions suivantes.

■ Régulateur de vitesse adaptatif

Cette fonction maintient une vitesse stable et, le cas échéant, surveille la vitesse du véhicule situé sur la même voie, jusqu'à la vitesse maximale définie.

* Reportez-vous à la page 18.

■ Système de freinage avant collision

Ce système fait appel à une fonction d'alerte de distance de sécurité afin d'avertir le conducteur de prendre les mesures nécessaires en cas de risque de collision avec le véhicule ou un obstacle situé devant. Si le conducteur ne réagit pas, le freinage est sollicité automatiquement juste avant la collision afin de prévenir l'accident ou, à défaut, de réduire ses conséquences.

* Reportez-vous à la page 40.

■ Gestion du papillon des gaz avant collision

Cette fonction réduit le bond en avant se produisant en cas d'erreur d'utilisation du levier de sélection ou de pression involontaire ou trop brutale sur la pédale d'accélérateur.

* Reportez-vous à la page 49.

■ Alerte de sortie de voie

Cette fonction avertit le conducteur si le véhicule tend à sortir de sa voie de circulation.

* Reportez-vous à la page 54.

■ Alerte de dérive sur la voie

Cette fonction détecte toute dérive provoquée par la fatigue ou le manque de concentration, un fort vent de côté ou d'autres facteurs, et avertit le conducteur.

* Reportez-vous à la page 57.

■ Alerte de démarrage du véhicule devant vous

Cette fonction avertit le conducteur si son véhicule est toujours à l'arrêt alors que le véhicule situé devant a démarré.

* Reportez-vous à la page 60.

■ Régulateur de vitesse classique

Lorsque ce mode est actif, le système maintient une vitesse constante. Il n'y a pas de surveillance du véhicule situé devant. Cette fonction peut être utilisée même en cas d'arrêt momentané des caméras stéréo. (Reportez-vous à la page 71.) (Pour utiliser cette fonction, basculez de Régulateur de vitesse adaptatif à Régulateur de vitesse classique.)

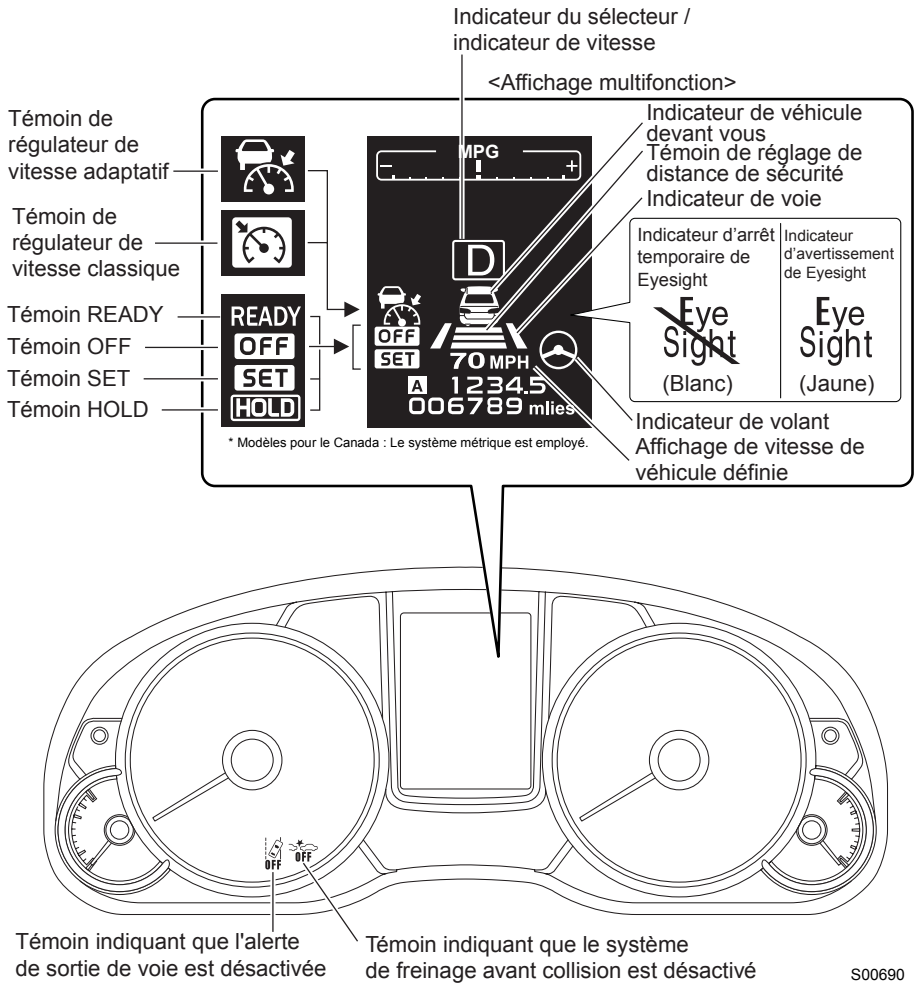
* Reportez-vous à la page 61.



REMARQUE

Le système EyeSight n'est pas opérationnel lorsque le moteur ne tourne pas.

Disposition de l'affichage au tableau de bord



S00690

● Témoin de régulateur de vitesse

Ce témoin s'allume lorsque la commande principale de régulateur de vitesse est activée.



: Régulateur de vitesse adaptatif (témoin de régulateur de vitesse adaptatif)



: Régulateur de vitesse classique (témoin de régulateur de vitesse classique)

* Reportez-vous à la page 25.

● Témoin SET

SET s'allume lorsque le régulateur de vitesse est mis en service.

* Reportez-vous à la page 25.

● Témoin HOLD

Le témoin **HOLD** s'allume si la fonction d'arrêt total est activée alors que le régulateur de vitesse adaptatif est en service.

* Reportez-vous à la page 25.

● Témoin READY

READY s'allume lorsque le régulateur de vitesse adaptatif peut être mis en service.

* Reportez-vous à la page 25.

● Témoin OFF (arrêt)

Le témoin **OFF** s'allume lorsque le régulateur de vitesse adaptatif a été désactivé automatiquement.

* Reportez-vous à la page 34.

● Indicateur de véhicule devant vous

- Si le régulateur de vitesse adaptatif est en service, de même que lorsque le véhicule est à l'arrêt, ce témoin s'allume si un véhicule est détecté devant.

- Ce témoin s'allume dans les cas suivants:

- Alerte de démarrage du véhicule devant vous active.
- Système de freinage avant collision actif.
- L'alerte Freinez davantage est active.
- La gestion du papillon des gaz avant collision est active.

- Ces témoins clignotent si, après son activation, le régulateur de vitesse adaptatif est désactivé automatiquement en raison de la sortie du véhicule situé devant le champ de vision des caméras EyeSight.

* Reportez-vous à la page 25.

● Témoin de réglage de distance de sécurité

Ce témoin affiche la distance de sécurité via la touche de paramétrage de distance de sécurité.

* Reportez-vous à la page 25.

● Affichage de vitesse de véhicule définie

Affiche la vitesse de véhicule définie.

* Reportez-vous à la page 25.

● Témoin indiquant que l'alerte de sortie de voie est désactivée

- Ce témoin s'allume si les alertes de sortie de voie et de dérive de voie sont désactivées.
- Il s'allume également lorsque le contacteur d'allumage est placé sur ON; environ sept secondes après le démarrage du moteur, il s'allume ou non selon la situation (marche ou arrêt).

* Reportez-vous à la page 56.

● Témoin indiquant que le système de freinage avant collision est désactivé

- Ce témoin s'allume lorsque le système de freinage avant collision ainsi que la gestion du papillon des gaz avant collision sont désactivés.
- Il s'allume également lorsque le contacteur d'allumage est placé sur ON et s'éteint environ sept secondes après le démarrage du moteur.

* Reportez-vous aux pages 48 et 53.

● Indicateur d'avertissement Eyesight (jaune)

- Ce témoin s'allume ou clignote en cas de défaillance du système EyeSight.
- Lorsqu'il est allumé (fixe ou clignotant), aucune des fonctions EyeSight n'est utilisable (y compris le régulateur de vitesse adaptatif, le système de freinage avant collision etc.).

* Reportez-vous à la page 71.

● Indicateur d'arrêt temporaire de l'EyeSight (blanc)

- Ce témoin s'allume lorsque le système EyeSight est momentanément à l'arrêt.
- Il s'allume lorsque le contacteur d'allumage est placé sur ON, à condition que la touche de régulateur de vitesse soit activée (ON) dans un délai d'environ 7 secondes après le démarrage du moteur. Il s'éteint environ 7 secondes après le démarrage du moteur.
- Lorsque ce témoin est allumé, les fonctions EyeSight ne sont pas disponibles, à l'exception du régulateur de vitesse classique.

* Reportez-vous à la page 72.

● Témoin de voie

- Les deux témoins, droit et gauche, clignotent simultanément lorsque l'alerte de sortie de voie s'active.
- Les deux témoins, droit et gauche, clignotent alternativement lorsque l'alerte de dérive sur la voie s'active.

* Reportez-vous aux pages 54 et 57.

● Témoin de volant

Ce témoin clignote lorsque l'alerte de sortie de voie ou l'alerte de dérive sur voie est active.

* Reportez-vous aux pages 54 et 57.



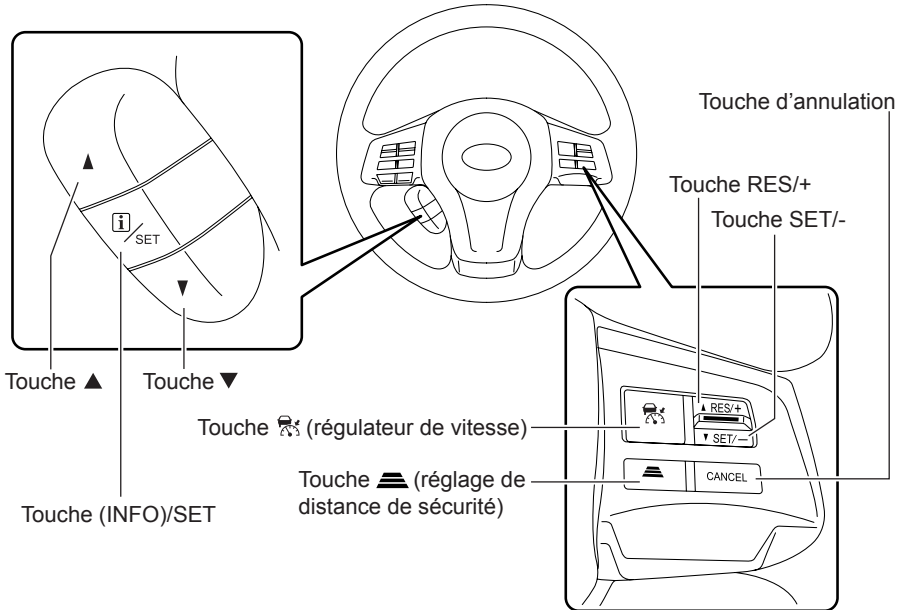
REMARQUE

Si une alerte ou une défaillance du système EyeSight est détectée, un message apparaît sur l'affichage multifonction.

* Reportez-vous à la page 71.

Disposition des touches

■ Contacteurs au volant [régulateur de vitesse adaptatif et régulateur de vitesse classique]



S00551

● Touche (régulateur de vitesse)

- Activation et désactivation du régulateur de vitesse*.

* Régulateur de vitesse adaptatif et régulateur de vitesse classique

* Reportez-vous à la page 25.

- La commande principale de régulateur de vitesse est activée lorsque cette touche est enfoncée et que l'un des symboles " " ou " " s'affiche.

● Groupe de touches RES/SET

▼ SET/-

- Peut être utilisée pour mettre en service le régulateur de vitesse*.
- Peut être utilisée pour réduire la vitesse définie (sous réserve que le régulateur de vitesse* soit en service).

* Reportez-vous aux pages 25, 29 et 30.

▼RES/+

- Après la désactivation du régulateur de vitesse*, cette touche permet de réactiver cette fonction à la vitesse de véhicule précédemment définie.
- Peut être utilisée pour augmenter la vitesse définie (sous réserve que le régulateur de vitesse* soit en service).

* Régulateur de vitesse adaptatif et régulateur de vitesse classique

* Reportez-vous à la page 29.

●Touche d'annulation

Désactivation du régulateur de vitesse*.

* Régulateur de vitesse adaptatif et régulateur de vitesse classique

* Reportez-vous aux pages 34 et 66.

●Touche (réglage de distance de sécurité)

- Cette touche permet de choisir entre trois modes de distance de sécurité : Éloigné, moyen et rapproché (sous réserve que le régulateur de vitesse adaptatif soit en service).

* Reportez-vous à la page 32.

- Après avoir activé la touche  (régulateur de vitesse), appuyez sur cette touche pendant au moins 2 secondes afin de choisir entre le régulateur de vitesse adaptatif et le régulateur de vitesse classique .

●Touche /Touche

Ces touches sont utilisées dans les cas suivants:

- Basculement entre les écrans de l'affichage multifonction.
- Modification des réglages de volume d'alerte, etc.

* Reportez-vous à la page 74.

●Touche (info)/SET

Ces touches sont utilisées dans les cas suivants:

- Réapparition de la fenêtre pop-up de l'affichage multifonction.

* Reportez-vous à la page 74.

- Modification des réglages de volume d'alerte, etc.

* Reportez-vous à la page 74.

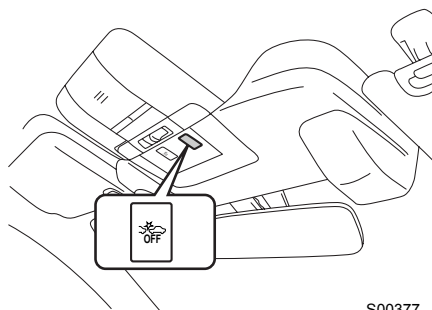
■ Commande (système de freinage avant collision désactivé)

Pour désactiver le système de freinage avant collision et la gestion du papillon des gaz avant collision, appuyez sur cette touche pendant au moins 2 secondes.

Lorsque ces fonctions sont inactives, le témoin indiquant que le système de freinage avant collision est désactivé du tableau de bord s'allume.

Pour réactiver le système de freinage avant collision et la gestion du papillon des gaz avant collision, exercez une pression longue sur cette touche. Le témoin indiquant que le système de freinage avant collision est désactivé s'éteint.

* Reportez-vous à la page 48.



S00377

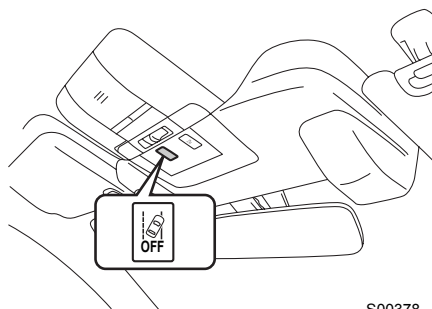
■ Commande (désactivation de l'alerte de sortie de voie)

Pour désactiver les fonctions d'alerte de sortie de voie et d'alerte de dérive sur la voie, appuyez sur cette touche pendant au moins 2 secondes.

Lorsque ces fonctions sont inactives, le témoin indiquant que l'alerte de sortie de voie est désactivée du tableau de bord s'allume.

Pour réactiver les fonctions d'alerte de sortie de voie et d'alerte de dérive sur la voie, exercez une pression longue sur cette touche. Le témoin indiquant que l'alerte de sortie de voie est désactivée s'éteint.

* Reportez-vous à la page 56.



S00378

Régulateur de vitesse adaptatif

Le régulateur de vitesse adaptatif est un système d'assistance à la conduite conçu pour améliorer le confort sur autoroute, voie rapide et autoroute interétatique. Le véhicule situé devant sur la même voie de circulation est détecté par des caméras stéréo afin d'être surveillé (jusqu'à occurrence d'une vitesse maximale définie) et une distance de sécurité correspondant à la vitesse du véhicule situé devant est maintenue automatiquement. Si le véhicule situé devant est à l'arrêt, le système arrête votre véhicule en sollicitant le circuit de freinage via le frein de stationnement électronique. Ne dépassez pas les limites de vitesse autorisées.

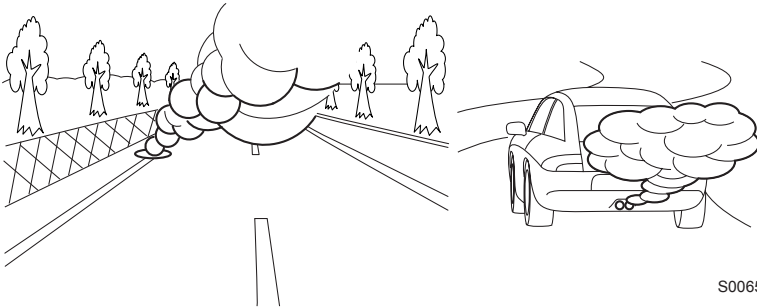


DANGER

- Ce système ne constitue pas une fonction de conduite automatique prenant en charge les différentes conditions de circulation.
- Ne vous fiez pas excessivement au régulateur de vitesse adaptatif. Ce système n'est pas conçu pour pallier un manque d'attention du conducteur quant à la situation générale, ni pour compenser une mauvaise visibilité. Il n'est pas prévu pour prévenir les impacts venant de l'arrière.
Efforcez-vous de conduire toujours prudemment sur la route. Conservez toujours une bonne distance de sécurité avec le véhicule situé devant, soyez attentif à l'environnement et aux conditions de conduite et le cas échéant, freinez ou prenez toute autre mesure nécessaire.
- Réglez la vitesse du véhicule dans une plage correspondant à l'état de la route et à l'environnement.
- Dans les cas spécifiés ci-dessous, le système risque de ne pas fonctionner convenablement. Abstenez-vous d'utiliser le régulateur de vitesse adaptatif dans les cas suivants:
 - Pression des pneus non conforme.*
 - Roue de secours temporaire en place.*
 - Pneus usés excessivement ou dont le niveau d'usure est inégal.*
 - Taille des pneus non conforme.*
 - Suspension modifiée.*
 - Chaînes en place sur les roues.
 - Phares sales ou mal réglés. (Les objets mal éclairés sont difficiles à détecter).
 - Fonctionnement du véhicule compromis suite à un accident ou une défaillance.
 - Témoin de freinage allumé.
 - Véhicule incliné sous l'effet d'une charge lourde.
 - Nombre maximum de passagers et/ou poids total autorisé en charge dépassé.
 - En remorquage (remorque ou autre véhicule).

* Les ensembles roue (jantes et pneus) assurent des fonctions critiques. Utilisez les pièces adéquates. Pour plus de détails, consultez le Manuel du conducteur.
- Le régulateur de vitesse adaptatif est conçu pour être utilisé sur les autoroutes, voies rapides, routes à péage, des autoroutes interétatiques et autres routes d'accès limitées. Il n'est pas conçu pour être utilisé en circulation urbaine. Abstenez-vous d'utiliser le régulateur de vitesse adaptatif dans les cas suivants. Ceci est dangereux et peut provoquer des accidents.
 - Routes ordinaires (autres que celles mentionnées ci-dessus).
Dans certaines situations (complexité du réseau et autres facteurs), il se peut que le comportement du système ne convienne pas aux conditions de circulation, entraînant ainsi un risque d'accident.
 - Routes sinueuses ou marquées par des virages prononcés.
 - Chaussées glissantes (verglas, neige, etc.)
Les roues risquent de patiner et d'entraîner une perte de contrôle du véhicule.

- Conditions de circulation imposant de fréquentes accélérations et décélérations, rendant difficile le maintien de la distance de sécurité. Le comportement du système risque de ne pas convenir aux conditions de circulation.
- Descentes prononcées.
La vitesse définie pourrait être dépassée.
- Descente prononcée et longue.
Les freins pourraient surchauffer.
- Routes et ponts autoroutiers comportant des déclivités prononcées.
Le système risque de perdre la trace du véhicule situé devant et de détecter la chaussée à sa place, rendant ainsi impossible une maîtrise convenable.
- Aux abords d'un échangeur routier, d'une aire de service, d'un parking, d'un embranchement, d'un poste de péage ou de toute autre structure installée.
La détection du véhicule situé devant risque d'être impossible.
- Passage de zones à changement brutal de luminosité (ex.: entrée et sortie de tunnel).
- Visibilité gênée par la présence de sable, de fumée ou de vapeur d'eau en suspension dans l'air, par les projections d'eau, de neige ou de poussière dues à la circulation en sens inverse ou au véhicule situé devant.
Le système peut perdre la trace du véhicule situé devant et l'eau, la poussière, etc. risquent de provoquer une fausse détection, rendant impossible une maîtrise correcte du véhicule.



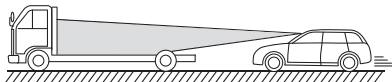
S00652

- Présence de neige, givre, poussière ou buée sur le pare-brise ou pare-brise embué.
- Gouttelettes d'eau subsistantes (pluie ou lave-glace) ou poussières mal essuyées par l'essuie-glace.
La détection du véhicule situé devant risque d'être impossible, empêchant ainsi une maîtrise convenable.
- Champ de vision des caméras stéréo masqué par un chargement placé sur le pavillon (canoë, par exemple).

Suite à la page suivante ⇒

⇒ Suite de la page précédente

- Dans les conditions ci-dessous, les caméras stéréo risquent d'avoir des difficultés à garantir la détection. Freinez et prenez toute autre mesure nécessaire.
 - Véhicules circulant à des vitesses très différentes (véhicules roulant lentement, étant à l'arrêt ou circulant en sens inverse, etc.).
 - Véhicules traversant la voie de circulation.
 - Deux roues, piétons, animaux, etc.
 - Mauvais éclairage (lever ou coucher du soleil).
 - En conduisant de nuit ou dans un tunnel, phares éteints.
 - En conduisant de nuit ou dans un tunnel, derrière un véhicule roulant sans feux arrière.
 - Forte luminosité de face (soleil, feux de route etc.).
 - Véhicule à arrière surbaissé, de petite taille ou irrégulier: le système risque de détecter une autre partie du véhicule et de déterminer son comportement en fonction de cette donnée.
- Camion-plateau ou remorque sans charge oscillant sous la pression du vent.
- Véhicules dont le chargement dépasse de l'arrière.
- Véhicules à forme spéciale (camion de transport de véhicules, side-car, etc.)
- Véhicules très bas.
- Objets proches du pare-chocs.
- Si vous ne voulez pas utiliser le régulateur de vitesse adaptatif, assurez-vous d'avoir bien désactivé la touche de régulateur de vitesse. Si cette touche reste en service, le régulateur de vitesse risque d'être activé par erreur, entraînant un risque d'accident.
- Avant d'activer le régulateur de vitesse adaptatif, pensez à vérifier totalement la sécurité des passagers et à observer l'environnement. Ne commandez jamais le régulateur de vitesse depuis l'extérieur du véhicule.

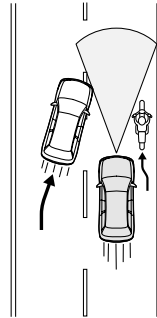


S00654

Détection du véhicule situé devant par les caméras stéréo EyeSight

- Dans les conditions de circulation et les états de véhicule ci-dessous, la détection du véhicule situé devant risque d'être impossible. Les véhicules des voies de circulation adjacentes ou les objets présents sur le bord de la route sont susceptibles d'être indûment détectés. Dans de telles conditions, abstenez-vous d'utiliser le régulateur de vitesse adaptatif. Si le régulateur de vitesse est en service, freinez et prenez toutes les autres mesures nécessaires.

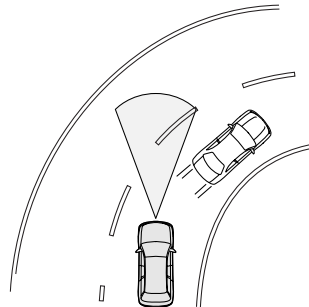
- Si la détection commence depuis une faible distance, par exemple si un véhicule traverse votre voie de circulation.



S00639

- En début ou fin de virage et sur route très sinueuse; le système a du mal à détecter les véhicules, qui sortent de la zone de détection.

- Sur les rampes d'accès et de sortie des autoroutes et autres voies rapides (le régulateur de vitesse adaptatif EyeSight ne convient pas à ce genre d'infrastructure routière).



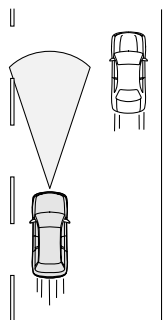
S00640

- En conduite urbaine (centre ville ou banlieue): le régulateur de vitesse adaptatif EyeSight ne convient pas à ce genre d'infrastructure routière. Le régulateur de vitesse adaptatif ne doit être utilisé que sur les autoroutes et les voies rapides.

Suite à la page suivante ⇒

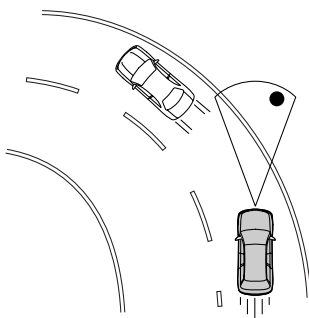
⇒ Suite de la page précédente

- Véhicule situé devant axialement décalé par rapport au vôtre.
- Obstacle sur le bord de la route.
- Différence de vitesse avec le véhicule (ou l'objet) situé devant supérieure à 30 km/h.
- Véhicule traversant la voie de circulation devant vous.
- Distance entre les véhicules très faible.



S00641

- Dérive de votre véhicule.
 - Sur route cahoteuse ou sans revêtement.
 - Sur les voies de circulation extrêmement étroites (restriction de circulation, travaux).
 - Fonctionnement du véhicule compromis suite à un accident ou une défaillance.
 - Forte charge sur le plateau, sur la banquette arrière ou dans le coffre.
- Les capacités du régulateur de vitesse adaptatif ne sont pas sans limites. Même si le véhicule situé devant est détecté, le système risque de ne pas ralentir à temps si la différence de vitesse entre les véhicules est grande ou si le véhicule situé devant ralentit brusquement. Ralentissez en freinant et décélérez si nécessaire.
 - Chaque jour, avant d'activer le système, procédez à un contrôle afin de vérifier le bon état et le fonctionnement des pneus et des freins.
*Reportez-vous au livret de garantie et d'entretien fourni séparément.
 - Abstenez-vous d'utiliser le régulateur de vitesse adaptatif si l'avertisseur sonore intervient.
 - Même si la distance est courte, le signal "Freinez davantage" risque de ne pas intervenir dans les cas ci-dessous.
 - Faible différence de vitesse entre les véhicules (les deux véhicules roulent presque à la même vitesse).
 - Véhicule situé devant plus rapide que le vôtre (distance en augmentation).
 - Véhicule traversant la voie de circulation très près du vôtre.
 - Brusque ralentissement du véhicule situé devant.
 - Succession de nombreuses déclivités.



S00642

**ATTENTION**

- Après son activation, le régulateur de vitesse adaptatif assure un contrôle continu en fonction du comportement du véhicule situé devant. La fonction d'arrêt total est activée si votre véhicule s'arrête à la suite du véhicule situé devant. Cependant, le système risque de ne pas arrêter votre véhicule si les caméras stéréo EyeSight ont perdu la trace du véhicule situé devant. Freinez de manière à maintenir la distance de sécurité. Attention: EyeSight a du mal à détecter les objets ou véhicules se déplaçant à une vitesse supérieure de plus de 30 km/h à la vitesse de votre véhicule. Par conséquent, pensez à solliciter la pédale de freins si le système EyeSight perd la détection au moment où vous approchez une file de véhicules arrêtés.
- Depuis le mode d'arrêt total, le véhicule ne peut pas redémarrer sans intervention du conducteur.
- Si les conditions déterminant l'arrêt automatique du régulateur de vitesse sont réunies (*reportez-vous à la page 35) pendant un arrêt total, le régulateur de vitesse adaptatif est désactivé et, pour assurer la sécurité, le frein de stationnement électronique est activé automatiquement.
- Dans les cas ci-dessous, le freinage risque d'être insuffisant. Ralentissez en freinant et décélérant.
 - Conditions d'utilisation du véhicule (charge, nombre de passagers etc.).
 - État de la route (déclivités, mauvaise adhérence, forme, irrégularités, etc.).
 - État du véhicule (système de freinage, usure des pneus, pression de gonflage, utilisation de la roue de secours temporaire etc.).
 - Freins froids. (Par exemple, immédiatement après le démarrage du moteur ou par temps froid).
 - Pendant une courte période, entre le démarrage et le moment auquel le moteur atteint sa température de fonctionnement.
 - Freins surchauffés en descente (la puissance de freinage peut diminuer).
 - Sous la pluie ou après le lavage du véhicule (les freins mouillés peuvent être moins efficaces).
 - Vitesse vers les obstacles potentiels supérieure à 30 km/h

Fonctions du régulateur de vitesse adaptatif

S'il n'y a aucun véhicule devant le vôtre, ce dernier roule constamment à la vitesse définie. S'il y a un véhicule devant, votre véhicule surveille ce véhicule jusqu'à la vitesse définie. Si votre véhicule s'est arrêté à la suite du véhicule situé devant, il ne redémarre pas. Le système peut contrôler le véhicule jusqu'à approximativement 145 km/h. Ne dépassez pas les limites de vitesse autorisées.

■ Signal "Freinez davantage"

Si le système détermine que le freinage assuré par le régulateur de vitesse adaptatif est insuffisant, un avertisseur sonore intervient, accompagné d'un témoin lumineux, afin d'avertir le conducteur.

* Reportez-vous à la page 38.



ATTENTION

Pendant le freinage automatique, la pédale de freins peut sembler rigide; ce comportement est normal. Il suffit d'enfoncer la pédale davantage pour augmenter le freinage. Une fois relâchée, la pédale de freins revient au repos.



REMARQUE

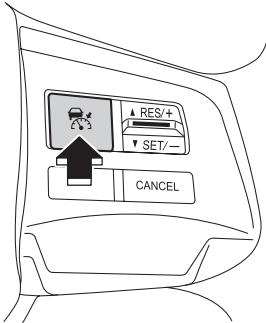
- Le véhicule situé devant sur la même voie de circulation est détecté par les caméras stéréo jusqu'à une distance d'environ 80 m. Cependant, la distance de détection peut diminuer en fonction des conditions de circulation, du mode de conduite et de la nature du véhicule situé devant.
- En virage, le véhicule risque de ne pas accélérer, voire de ralentir même si la vitesse définie est supérieure à la vitesse présente du véhicule.
- Si le témoin de régulateur de vitesse ne s'allume pas lorsque vous appuyez sur la touche de régulateur de vitesse, le système est peut-être défaillant. Faites contrôler le système par un concessionnaire SUBARU.
- Le freinage automatique peut produire des bruits inhabituels. Ces bruits sont normaux; ils sont causés par la commande de freinage.

Utilisation du régulateur de vitesse adaptatif

(1) Mise du régulateur de vitesse adaptatif en mode d'attente

Appuyez sur la touche  (régulateur de vitesse). À ce point, le témoin "" (régulateur de vitesse adaptatif) ainsi que la distance de sécurité apparaissent sur l'affichage multifonction.

La zone d'affichage de vitesse définie affiche la mention "- - MPH".



S00553

* Modèles pour le Canada : Le système métrique est employé.

Une pression supplémentaire fait disparaître l'affichage EyeSight. De plus, cet affichage s'éteint automatiquement à l'arrêt du moteur.

(2) Régulateur de vitesse adaptatif

Lorsque la vitesse définie peut être déterminée, la mention "READY" apparaît sur l'affichage.



S00555

* Modèles pour le Canada : Le système métrique est employé.

Activation du mode d'attente:

Pour activer le régulateur de vitesse adaptatif, toutes les conditions ci-dessous doivent être réunies.

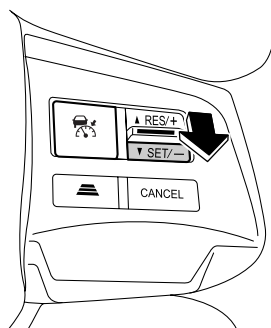
- Toutes les portes doivent être fermées. (Le hayon/couvercle de coffre doit toujours être fermé avant de prendre place dans le véhicule.)
- La ceinture de sécurité du conducteur doit être attachée.
- Le frein de stationnement électronique doit être désactivé (témoin (ⓘ) éteint).
- Le levier de sélection doit être sur "D" et la mention "D" affichée au tableau de bord.
- La pédale de freins ne doit pas être enfoncée.
- Le Système EyeSight ne doit pas être en arrêt momentanée.
- La route ne doit pas être très en pente.
- Le volant ne doit pas être beaucoup tourné.
- Le contrôle de dynamique du véhicule ne doit pas être désactivé.
- Le véhicule doit rouler à plus de 40 km/h.
- Le véhicule doit rouler à 40 km/h maximum, et un autre véhicule doit se trouver devant.

Appuyez sur la touche "SET/-" du groupe RES/SET.

Les conditions étant ainsi réunies, le régulateur de vitesse adaptatif se met en marche.

Le témoin SET de l'affichage multifonction s'allume.

Si aucun véhicule n'est détecté devant, le véhicule roule à la vitesse définie. (Si le régulateur de vitesse est lancé alors que le véhicule roule à 40 km/h ou moins, la valeur de vitesse définie est automatiquement paramétrée sur 40 km/h).



S00628



S00557

* Modèles pour le Canada : Le système métrique est employé.

Si le système détecte un véhicule devant le vôtre, l'avertisseur sonore émet un son bref et l'indicateur de véhicule devant vous s'allume. Le système surveille le véhicule situé devant et maintient la distance de sécurité choisie. À cet instant, la vitesse maximum est la vitesse définie. Si le système ne détecte plus de véhicule devant le vôtre, l'avertisseur sonore émet un son bref et l'indicateur de véhicule devant vous s'éteint.



S00559

* Modèles pour le Canada : Le système métrique est employé.



REMARQUE

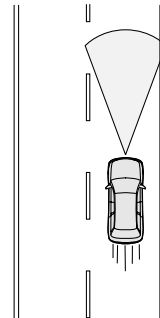
La personnalisation des réglages permet de neutraliser le son accompagnant la détection et la fin de détection de véhicule situé devant lorsque le régulateur de vitesse adaptatif est actif.

* Reportez-vous à la page 74.

Fonctionnement du régulateur de vitesse adaptatif

- Comportement du système lorsqu'aucun véhicule n'est détecté devant

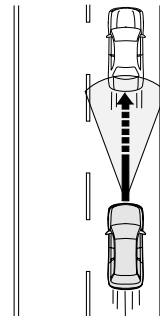
Le véhicule roule à la vitesse définie stabilisée, soit entre environ 40 et 145 km/h.



S00643

- Comportement du système lorsqu'un véhicule est détecté devant le vôtre

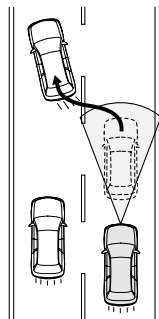
Le système surveille le véhicule situé devant et maintient la distance de sécurité paramétrée (trois choix possible), ceci jusqu'à la vitesse définie, comprise entre environ 40 et 145 km/h.



S00644

- Si le véhicule situé devant n'est plus détecté au sein d'une plage d'environ 30 mètres alors que la vitesse détectée est de 30 km/h maximum, l'avertisseur sonore envoie une tonalité longue et la fonction de régulateur de vitesse adaptatif est désactivée.

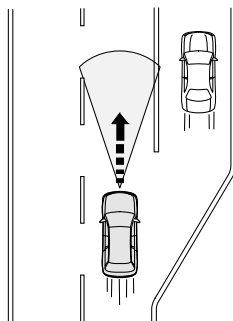
À cet instant, l'indicateur de véhicule devant vous clignote.



S00645

Si le véhicule situé devant n'est plus détecté pour une raison n'ayant pas trait à l'une des situations ci-dessus, votre véhicule accélère progressivement jusqu'à la vitesse définie, qui est maintenue constante.

Si un véhicule est détecté devant le vôtre pendant l'accélération à la vitesse définie, la surveillance de véhicule reprend.



S00646



REMARQUE

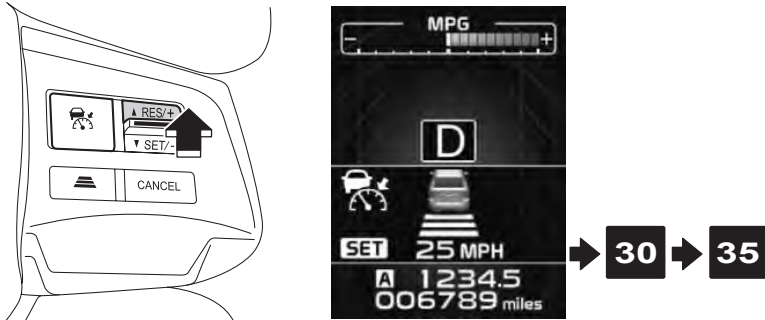
- La vitesse définie peut être réglée entre 40 km/h et 145 km/h.
- Si le véhicule roule à 40 km/h ou moins lors du choix de la vitesse définie, cette valeur est paramétrée sur 40 km/h.
- Lorsque le régulateur de vitesse adaptatif commande un freinage, les témoins de freinage s'allument.
- Pour une rapide accélération momentanée, appuyez sur la pédale d'accélérateur. Après l'accélération, le véhicule revient progressivement à la vitesse définie, affichée au tableau de bord.
- En descente, le régulateur de vitesse adaptatif est susceptible de commander automatiquement le freinage afin de maintenir la vitesse définie, ceci même s'il n'y a aucun véhicule devant.

(3) Modification de la vitesse définie.

Les deux méthodes suivantes permettent d'augmenter la vitesse définie.

- Modification via le groupe RES/SET

Si la touche RES/+ du groupe RES/SET est enfoncée brièvement en mode de régulateur de vitesse adaptatif, la vitesse définie augmente par paliers de 5 km/h. Une pression de plus d'une seconde sur la touche RES/+ du groupe RES/SET augmente la vitesse définie par paliers de 1 km/h, pendant toute la durée de la pression sur cette touche. La vitesse définie apparaît sur l'affichage multifonction. Cette méthode permet de régler précisément la vitesse définie.



S00561

* Modèles pour le Canada : Le système métrique est employé.

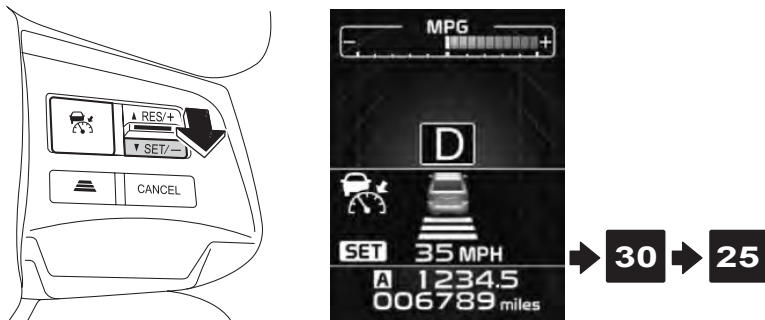
- Modification via la pédale d'accélérateur

Accélérez en appuyant sur la pédale d'accélérateur. Dès que la vitesse choisie est atteinte, appuyez sur la touche SET/- du groupe RES/SET. La nouvelle vitesse est définie dès que vous relâchez la touche.

Les deux méthodes suivantes permettent de diminuer la vitesse définie.

- Modification via le groupe RES/SET

Si la touche SET/- du groupe RES/SET est enfoncée brièvement en mode de régulateur de vitesse adaptatif, la vitesse définie diminue par paliers de 5 km/h. Une pression de plus d'une seconde sur la touche SET/- du groupe RES/SET diminue la vitesse définie par paliers de 1 km/h, pendant toute la durée de la pression sur cette touche. La vitesse définie apparaît sur l'affichage multifonction.



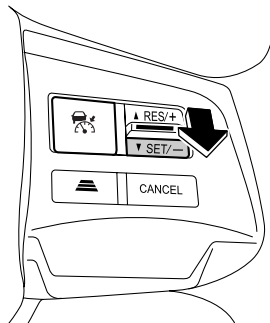
S00563

* Modèles pour le Canada : Le système métrique est employé.

- Pour diminuer la vitesse définie, appuyez sur la pédale de freins.

(Le régulateur de vitesse adaptatif sera désactivé.)

Dès que la vitesse souhaitée est atteinte, appuyez sur la touche “SET/-” du groupe RES/SET. La nouvelle vitesse est définie.



S00628

(4) Accélération momentanée via la pédale d'accélérateur

Le véhicule revient à la vitesse définie dès que la pédale d'accélérateur est relâchée.

(5) Ralentissement via la pédale de freins

Le régulateur de vitesse adaptatif est désactivé à chaque pression sur la pédale de freins. La vitesse définie demeure sur l'affichage multifonction. (Le témoin de vitesse SET s'éteint.)



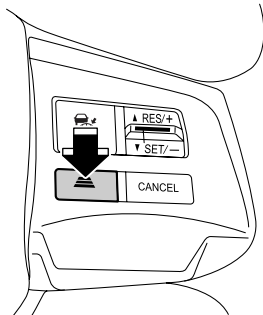
S00566

* Modèles pour le Canada : Le système métrique est employé.

**ATTENTION**

- Lorsque le régulateur de vitesse adaptatif est actif, la vitesse du véhicule est régulée en fonction du véhicule situé devant. Ainsi, si vous appuyez sur la touche RES/+ du groupe RES/SET et que vous réglez sur une vitesse supérieure à celle du véhicule situé devant, il n'y a pas d'accélération et la priorité va au maintien de la distance de sécurité.
Cependant, comme la vitesse définie a été modifiée, l'accélération jusqu'à cette nouvelle valeur intervient dès qu'aucun véhicule n'est plus détecté devant (par exemple après un changement de voie de circulation). Modifiez la vitesse définie tout en consultant rapidement la valeur de vitesse définie spécifiée sur l'affichage multifonction.
- Si vous maintenez la pédale d'accélérateur enfoncée pendant que le régulateur de vitesse adaptatif est en service, ce dernier ne commande plus de freinage automatique ni d'alertes. Cependant, en cas de risque important de collision avec un obstacle, l'alerte et le freinage peuvent être commandés par le système de freinage avant collision.
- Lorsque le régulateur de vitesse adaptatif est actif, les accélérations et ralentissements sont généralement commandés automatiquement, en fonction de la vitesse d'un éventuel véhicule situé devant. Toutefois, si votre véhicule se rapproche de celui situé devant, par exemple en accélérant pour changer de voie de circulation, et que ce dernier ralentit brusquement ou si un véhicule traverse la voie, accélérez ou freinez au moyen des pédales de manière à répondre à la situation.

(6) Modification de la distance de sécurité en accord avec le véhicule devant
À chaque pression sur la touche  (paramétrage de distance de sécurité), les valeurs de distance de sécurité défilent comme suit:
Éloigné → Moyen → Proche → Éloigné



Paramétrage de distance de sécurité	Affichage
Éloigné	
Moyen	
Proche	

S00567



REMARQUE

- La distance de sécurité est paramétrée sur la valeur “Éloigné” chaque fois que la touche  (régulateur de vitesse) est désactivée ou que le moteur démarre. Pour modifier de nouveau la distance de sécurité, appuyez sur la touche  (paramétrage de distance de sécurité).
- La distance de sécurité évolue en fonction de la vitesse du véhicule: plus la vitesse est élevée, plus la distance est grande.

<Guide indicatif des distances de sécurité>

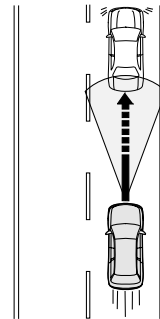
Distance de sécurité	Vitesse du véhicule	
	Environ 40 km/h	Environ 100 km/h
Éloignée	Environ 25 m	Environ 50 m
Moyenne	Environ 20 m	Environ 40 m
Proche	Environ 15 m	Environ 30 m

- (7) Si le véhicule situé devant s'arrête alors que le régulateur de vitesse adaptatif est en service, le vôtre s'arrête également et demeure à l'arrêt jusqu'à votre prochaine sollicitation. Si votre véhicule s'est arrêté à la suite du véhicule situé devant, le régulateur de vitesse adaptatif est mis en pause, la fonction d'arrêt total est activée et le témoin "HOLD" s'allume.



S00569

* Modèles pour le Canada : Le système métrique est employé.



S00647

- (8) Réactivation du régulateur de vitesse adaptatif depuis le mode d'arrêt total

Activation via le groupe de touches RES/SET

Appuyez sur "SET/-" (*Reportez-vous à la page 25 "(2) Régulateur de vitesse adaptatif".)
Appuyez sur "RES/+" (*Reportez-vous à la page 38 "(10) Retour à une vitesse définie antérieurement".)



REMARQUE

- Une pression sur la touche RES/+ réactive le régulateur de vitesse adaptatif même si le véhicule situé devant est à l'arrêt. (Le témoin HOLD s'éteint et le témoin SET s'allume.)
- Si le véhicule situé devant accélère au moment où le régulateur de vitesse adaptatif est réactivé depuis le mode d'arrêt total, votre véhicule accélère également et poursuit la surveillance du véhicule situé devant, à la distance de sécurité définie. Si le véhicule situé devant ne démarre pas ou marque une pause, le mode d'arrêt total est cependant rétabli automatiquement au bout d'environ trois secondes.

Activation via la pédale d'accélérateur

Depuis le mode d'arrêt total, une pression sur la pédale d'accélérateur désactive ce mode. Le régulateur de vitesse adaptatif est alors réactivé. Si aucun véhicule n'est détecté devant, le vôtre essaye de rouler à la vitesse définie. Si un véhicule est détecté devant, le régulateur de vitesse adaptatif maintient la distance de sécurité précédente.



REMARQUE

Une pression légère sur la pédale d'accélérateur peut ne pas suffire à désactiver le mode d'arrêt total, auquel cas le régulateur de vitesse adaptatif n'est pas réactivé.

(9) Désactivation du régulateur de vitesse adaptatif

Désactivation commandée par le conducteur

Les deux méthodes ci-dessous permettent de désactiver le régulateur de vitesse adaptatif.

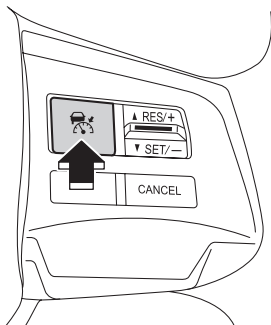
- Appuyez sur la touche CANCEL ou la pédale d'accélérateur.



S00566

- Appuyez sur la touche  (régulateur de vitesse).

* Modèles pour le Canada : Le système métrique est employé.



S00571

* Modèles pour le Canada : Le système métrique est employé.

Désactivation automatique par le système

Dans les cas suivants, l'avertisseur sonore émet une tonalité longue et le régulateur de vitesse adaptatif est automatiquement désactivé. Si la fonction d'arrêt total est active, le frein de stationnement intervient automatiquement.

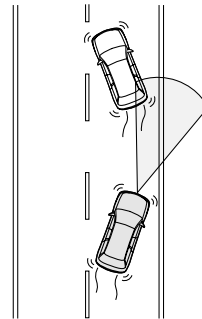


S00573

* Modèles pour le Canada : Le système métrique est employé.

• Conditions nécessaires à la désactivation automatique

- Le véhicule situé devant n'est plus détecté au sein d'une plage d'environ 30 mètres alors que la vitesse détectée est de 30 km/h maximum. (L'indicateur de véhicule devant vous clignote.)
- Déclivité trop prononcée.
- Activation du système ABS, du contrôle de dynamique du véhicule ou du contrôle de traction.
- Le véhicule roule à plus de 160 km/h avec le régulateur de vitesse en service.
- La rotation du volant est significative.
- Le levier de sélection est sur une position autre que **D**.



S00648

Le régulateur de vitesse peut être réactivé après le retour du levier de sélection sur la position **D**.

- Un sélecteur à palettes est activé alors que le levier de sélection est sur la position **D**.

Le régulateur de vitesse peut être réactivé après le retour du témoin de sélection sur **D**.

- Une portière est ouverte. (Le hayon/couvercle de coffre doit toujours être fermé avant de prendre place dans le véhicule.)
- La ceinture de sécurité du conducteur n'est pas attachée.
- Le frein de stationnement électronique est activé manuellement (témoin **(!)** allumé en fixe ou clignotant).
- Le contrôle de dynamique du véhicule est désactivé manuellement.

Le régulateur de vitesse redevient disponible dès la réactivation du contrôle de dynamique du véhicule.

- Système EyeSight en arrêt momentané.
- Défaillance du système EyeSight.

* Reportez-vous à la page 71.



DANGER

N'utilisez pas le régulateur de vitesse adaptatif sur une chaussée glissante. Ceci est dangereux et peut provoquer des accidents.



REMARQUE

- Si le système EyeSight est en arrêt momentané, le témoin indiquant que le système de freinage avant collision est désactivé ainsi que celui indiquant que l'alerte de sortie de voie est désactivée s'allument, et l'indicateur d'arrêt temporaire de l'EyeSight apparaît sur l'affichage multifonction.
- En cas de défaillance du système EyeSight, l'indicateur d'avertissement EyeSight apparaît sur l'affichage multifonction et le témoin indiquant que le système de freinage avant collision est désactivé ainsi que celui indiquant que l'alerte de sortie de voie est désactivée s'allument également. Dans ce cas, arrêtez-vous dans un endroit sûr, arrêtez le moteur et redémarrez-le. Si les témoins restent allumés après le redémarrage du moteur, le régulateur de vitesse adaptatif est inutilisable. Cette situation ne gêne aucunement la conduite normale; il convient cependant de faire vérifier le système par un concessionnaire SUBARU dès que possible.
- Après une désactivation automatique du régulateur de vitesse adaptatif, le régulateur de vitesse peut être réactivé dès que la défaillance ayant provoqué la désactivation a été corrigée. Si le régulateur de vitesse demeure inutilisable après correction du dysfonctionnement, le système EyeSight est défaillant. Cette situation ne gêne aucunement la conduite normale; il convient cependant de faire vérifier le système par un concessionnaire SUBARU dès que possible.

Désactivation de la fonction d'arrêt total du régulateur de vitesse adaptatif

Les actions ci-dessous provoquent la désactivation du régulateur de vitesse adaptatif.

- Pression sur la touche CANCEL.
- Désactivation du régulateur de vitesse via la touche de régulateur de vitesse.
- Pression sur la pédale de freins.
- Activation du frein de stationnement électronique par pression sur la touche correspondante.



DANGER

- Ne sortez pas du véhicule pendant que la fonction d'arrêt total est en service.
- L'arrêt total ne peut pas se substituer au frein de stationnement.
Pour garer le véhicule, arrêtez-vous toujours à l'aide de la pédale de freins puis activez le frein de stationnement électronique.



ATTENTION

Dans les cas ci-dessous, la fonction d'arrêt total est désactivée.

- Mode d'arrêt total actif depuis au moins deux minutes. (avertisseur sonore émet cinq sons brefs puis un long.)
 - Toute situation donnant lieu à une désactivation automatique. (L'avertisseur sonore émet un son long.)
- * Reportez-vous à la page 35.

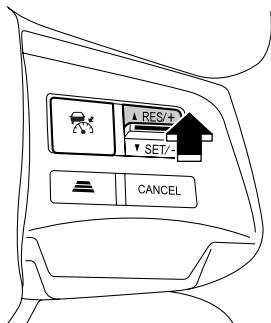
Après la désactivation de l'arrêt total, le frein de stationnement électronique est activé automatiquement et le témoin (!) s'allume. Cependant, le frein de stationnement électronique ne peut pas fonctionner si une situation donnant lieu à sa désactivation (système d'interverrouillage avec la pédale d'accélérateur, pression sur la touche de frein de stationnement électronique, etc.) intervient. (Pour plus de détails, consultez le Manuel du conducteur.)

Si la pédale d'accélérateur n'est sollicitée que légèrement alors que l'arrêt total est actif, la fonction d'arrêt total du régulateur de vitesse peut être désactivée et le frein de stationnement électronique est susceptible de ne pas fonctionner.

* Reportez-vous à la page 34.

(10) Retour à une vitesse définie antérieurement

Cette vitesse est celle précédemment mise en mémoire.* Pour revenir à cette valeur, appuyez sur la touche RES/+ du groupe RES/SET. (La mention "SET" apparaît sur l'affichage multifonction afin de signaler que le système est revenu en service.)



S00575

* Modèles pour le Canada : Le système métrique est employé.



REMARQUE

* L'effacement de la vitesse de véhicule mémorisée intervient dans les cas suivants:

- Commande principale de régulateur de vitesse désactivée.
- Contrôle de dynamique du véhicule ou contrôle de traction activé.
- Basculement du mode de régulateur de vitesse classique au mode de régulateur de vitesse adaptatif.

- Le signal "Freinez davantage" avertit le conducteur via un avertisseur sonore et un témoin que le système a déterminé que le ralentissement induit par le freinage commandé par le conducteur est insuffisant et qu'une collision est donc probable.

Le signal "Freinez davantage" intervient pendant que le régulateur de vitesse adaptatif surveille le véhicule situé devant. Cette fonction avertit le conducteur lorsque le système établit que le freinage commandé par le conducteur est insuffisant.

- Lorsque la fonction de complément de freinage intervient, la mention "Obstacle détecté" apparaît dans la zone d'avertissement de l'affichage multifonction, l'indicateur de véhicule devant vous s'allume et l'avertisseur sonore émet plusieurs bips courts.
- Lorsque cette fonction intervient, enfoncez la pédale d'accélérateur de manière à ralentir suffisamment et maintenir une bonne distance de sécurité.



S00577

* Modèles pour le Canada : Le système métrique est employé.

**DANGER**

- Abstenez-vous d'utiliser le régulateur de vitesse adaptatif si l'avertisseur sonore intervient.
- Le signal "Freinez davantage" n'intervient pas dans les cas suivants:
 - Pédale de freins enfoncée.
 - Pression correcte exercée sur la pédale de freins.
- Même si la distance est courte, le signal "Freinez davantage" risque de ne pas intervenir dans les cas suivants:
 - Faible différence de vitesse avec le véhicule situé devant. (Les deux véhicules roulent presque à la même vitesse.)
 - Véhicule situé devant plus rapide que le vôtre. (L'éloignement augmente progressivement.)
 - Véhicule traversant la voie de circulation très près de vous.
 - Brusque ralentissement du véhicule situé devant.
 - Succession de nombreuses déclivités.
- Le signal "Freinez davantage" risque de ne pas intervenir avec un véhicule arrêté en bout de file d'attente à un péage, un feu tricolore, une intersection ou dans un embouteillage, de même qu'avec un véhicule beaucoup plus lent que le vôtre. Pour détecter un obstacle potentiel et réagir, le système EyeSight a besoin d'une différence de vitesse inférieure à 30 km/h.

(11) Activation pendant le fonctionnement du frein de stationnement électronique

Si le frein de stationnement électronique est en service, désactivez-le en appuyant sur la pédale d'accélérateur ou conformément à une autre méthode spécifiée avant de lancer le régulateur de vitesse. Les détails relatifs à la désactivation du frein de stationnement électronique sont présentés dans le Manuel du conducteur.

Système de freinage avant collision

En cas de risque de collision avec un obstacle situé devant le véhicule, le système EyeSight prévient la collision ou réduit sa gravité en avertissant le conducteur. Si le conducteur ne réagit pas pour éviter l'accident, le freinage peut intervenir automatiquement juste avant la collision afin de prévenir l'accident ou, à défaut, de réduire ses conséquences. Si le système détermine qu'il y a un fort risque de collision avec un obstacle situé devant le véhicule et que le conducteur sollicite la pédale de freins, le système active l'assistance au freinage. (Assistance au freinage avant collision)

Ce système peut se révéler efficace non seulement pour les collisions avec un objet situé devant le véhicule mais aussi avec les impacts latéraux avant. Cette fonction peut être activée lorsque le levier de sélection se trouve sur l'une des positions **D**, **M** ou **N**.



DANGER

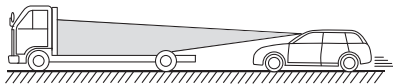
- N'utilisez jamais le système de freinage avant collision et l'assistance au freinage avant collision pour arrêter le véhicule dans des conditions normales. Le système de freinage avant collision ne peut pas prévenir toutes les sortes d'impact. Il est dangereux de se fier exclusivement au système de freinage avant collision pour assurer le freinage.
- Lorsqu'un avertissement intervient, freinez et/ou prenez toute autre mesure nécessaire en demeurant attentif au véhicule situé devant et à son environnement.
- Le système de freinage avant collision EyeSight est essentiellement destiné à prévenir les collisions avec le véhicule situé devant ou, à défaut, à minimiser les dommages corporels et matériels en cas de collision. En plus des voitures et camions, les deux roues et les piétons peuvent également être traités comme des obstacles. La détection peut cependant être impossible dans certains cas*. Le système de freinage avant collision intervient lorsque le système détermine que la collision est inévitable, afin de commander un freinage puissant immédiatement avant l'impact. Le résultat de cette action varie selon les situations*. En conséquence, cette fonction ne se comporte pas toujours de la même façon.
- Lorsque le système de freinage avant collision intervient, son action continue même si la pédale d'accélérateur est partiellement enfoncée. Cette action est neutralisée si la pédale est enfoncée jusqu'en bout de course.
- Si le conducteur enfonce la pédale de freins ou tourne le volant, le système est susceptible de déterminer qu'il s'agit d'une manœuvre d'évitement, auquel cas la commande de freinage automatique peut ne pas intervenir afin de laisser tout le contrôle du véhicule au conducteur.
- Il peut être impossible de prévenir la collision si la différence de vitesse avec l'obstacle est de 30 km/h ou plus. Même avec une différence de vitesse de 30 km/h ou moins, cette fonction peut être incapable de stopper le véhicule, ou peut ne pas être activée dans certains cas tels que la traversée d'un autre véhicule juste devant le vôtre ainsi que dans d'autres situations tributaires de la visibilité, des conditions de la route ou d'autres facteurs*. Selon la situation vis-à-vis des conditions* ci-dessous, l'assistance au système de freinage avant collision est également susceptible de ne pas intervenir.

*Conditions

- Distance avec l'obstacle, différence de vitesse, éloignement, dérive latérale
- Conditions d'utilisation du véhicule (charge, nombre de passagers, état des pneus, etc.).
- État de la route (déclivités, mauvaise adhérence, forme, irrégularités, etc.).
- Mauvaise visibilité vers l'avant (intempéries, brouillard, fumée, etc.)
- Objet détecté parmi l'un des éléments suivants:
 - Animal (chien, chevreuil, etc.)
 - Glissière de sécurité, poteau téléphonique, arbre, clôture, mur, etc.

- Dans certains cas, selon l'éclairage de la zone, les mouvements relatifs, l'aspect ou l'angle, le système peut être incapable de détecter des obstacles tels que les deux roues et les piétons.
- Le système détermine que l'action du conducteur (pédales d'accélérateur et freins, angle du volant, etc.) constitue une manœuvre d'évitement.
- État du véhicule (système de freinage, usure des pneus, pression de gonflage, utilisation de la roue de secours temporaire, etc.).
- En remorquage (remorque ou autre véhicule).
- Freins froids en raison de la basse température ambiante ou immédiatement après le démarrage du moteur.
- Freins surchauffés en descente (la puissance de freinage baisse).
- Sous la pluie ou après le lavage du véhicule (les freins mouillés sont moins efficaces).
- Conditions de détection des caméras stéréo
Dans les cas ci-dessous, cette fonction peut ne pas intervenir ou se révéler incapable de stopper le véhicule.

- Mauvais temps (forte pluie, vent violent, brouillard dense).
- Visibilité gênée par la présence de sable, de fumée ou de vapeur d'eau en suspension dans l'air, par les projections d'eau, de neige ou de poussière ou autres substances dues à la circulation en sens inverse sur le pare-brise.
- En conduisant de nuit ou dans un tunnel, phares éteints.
- En conduisant de nuit ou dans un tunnel, derrière un véhicule roulant sans feux arrière.
- La nuit, à l'approche d'un deux roues ou d'un piéton.
- Mauvais éclairage ambiant (lever ou coucher du soleil).
- Derrière un véhicule à l'arrière surbaissé, de petite taille ou de forme irrégulière (le système peut considérer une autre partie du véhicule comme son arrière et calculer son propre fonctionnement depuis ce point).



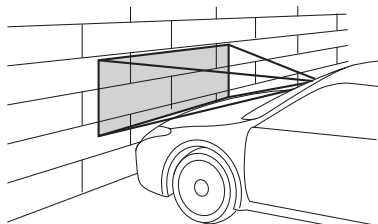
S00654

- Le véhicule situé devant est un camion-plateau ou une remorque vide ou sans panneaux arrière et/ou latéraux.
- Véhicules dont le chargement dépasse de l'arrière.
- Véhicules à forme spéciale (camion de transport de véhicules, side-car etc.).
- Véhicules surbaissés etc.
- Présence d'un mur ou autre structure devant un véhicule à l'arrêt.
- Présence d'un autre objet près du véhicule.
- Véhicule stationné de travers.
- Véhicule roulant en marche arrière, arrivant en sens inverse, etc.
- Obstacle plus petit que la limite inférieure de détection des caméras stéréo.
 - Enfants, animaux de petite taille, etc.
 - Personnes assises ou allongées.

Suite à la page suivante ⇒

⇒ Suite de la page précédente

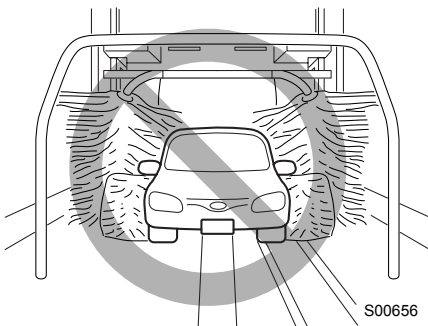
- Brusque embardée, accélération ou décélération du véhicule situé devant.
 - Voiture, deux roues ou piéton très proche du véhicule.
 - Différence de 5 km/h ou moins entre votre véhicule et un obstacle (le freinage intervenant, en fonction de la forme et la taille de l'objet, lorsque l'obstacle est très proche, ce dernier peut dans certains cas être hors du champ de vision des caméras).
 - Traversée de voie ou apparition subite d'une voiture, d'un deux roues ou d'un piéton.
 - Changement de voie de circulation plaçant votre véhicule juste derrière un obstacle.
 - Forte luminosité de face (lever/coucher de soleil, feux de route des véhicules etc.).
 - Présence de neige, givre, poussière ou buée sur le pare-brise.
 - Pare-brise mal essuyé pendant ou après l'utilisation du lave-glace.
 - Détection rendue impossible par la présence de gouttes d'eau, de pluie ou de lave-glace ou dues à un mauvais état des balais d'essuie-glace, masquant le champ de vision des caméras.
 - Champ de vision des caméras stéréo masqué (par exemple par un canoë placé sur le toit du véhicule).
 - Présence d'une voiture, d'un deux roues ou d'un piéton hors du faisceau des projecteurs.
 - Lors d'une conduite sur des routes avec virages et déclivités prononcés.
 - Lors d'une conduite sur route cahoteuse ou non revêtue.
 - À l'entrée et à la sortie des tunnels.
 - Face à une clôture ou un mur présentant un motif uniforme (rayures, briques, etc.).
 - Face à une paroi (mur ou porte) en verre ou recouverte d'un miroir.
 - Dans les cas spécifiés ci-dessous, le système risque de ne pas fonctionner convenablement. Si l'une de ces situations se présente, désactivez le système de freinage avant collision.
 - Pression des pneus non conforme.*
 - Roue de secours temporaire en service.*
 - Pneus usés excessivement ou dont le niveau d'usure est inégal.*
 - Taille des pneus non conforme.*
 - Suspension modifiée.*
 - Chaînes en place sur les roues.
 - Phares sales ou mal réglés (Les objets mal éclairés sont difficiles à détecter).
 - Fonctionnement du véhicule compromis suite à un accident ou une défaillance.
 - Témoin de freinage allumé.
 - Véhicule incliné sous l'effet d'une charge lourde.
 - Nombre maximum de passagers et/ou poids total autorisé en charge dépassé.
- * Les ensembles roue (jantes et pneus) assurent des fonctions critiques. Utilisez les pièces adéquates. Pour plus de détails, consultez le Manuel du conducteur.



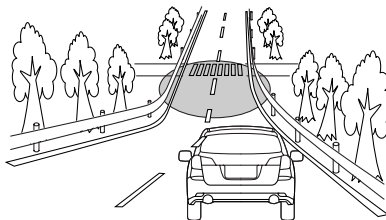
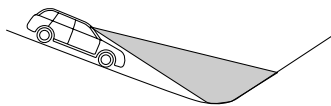
S00653

**ATTENTION**

- Si l'une des situations suivantes se présente, désactivez le système de freinage avant collision. Dans le cas contraire, le système de freinage avant collision pourrait être activé de façon intempestive.
 - Véhicule en remorquage
 - Pendant le chargement du véhicule sur un plateau
 - Pendant un test sur dynamomètre, rouleaux ou autre équipement similaire
 - Véhicule levé, moteur démarré et roues en rotation
 - Passage à la hauteur de drapeaux, de branches basses ou d'une végétation touffue ou élevée effleurant le véhicule
 - Dans un poste de lavage
- Dans les cas suivants, le système de freinage avant collision est susceptible d'intervenir. Efforcez-vous de toujours conduire prudemment.
 - Passage d'une barrière automatique (ouverture et fermeture)
 - En roulant très près du véhicule situé devant
 - Route présentant de fréquents changements d'angle de pente



S00656

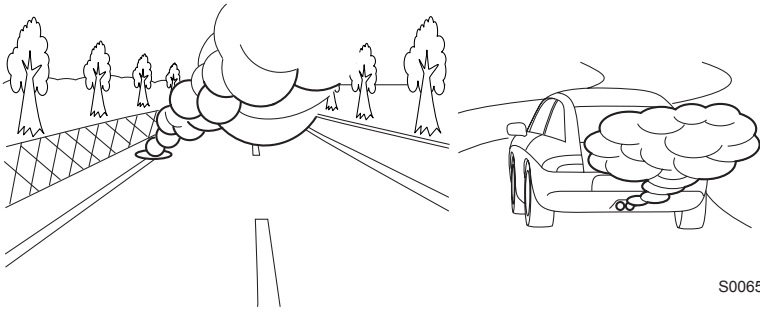


S00691

- Traversée de brouillard, vapeur ou fumée
- Le gaz d'échappement dégagé par le véhicule situé devant est visible même par temps froid, etc.

Suite à la page suivante ⇒

⇒ Suite de la page précédente

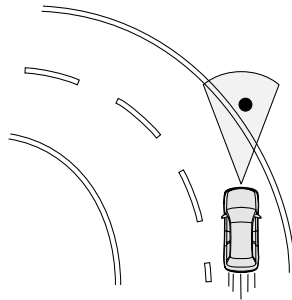


S00652

- Obstacle dans un virage ou à une intersection
- Passage à proximité immédiate d'un véhicule ou autre objet
- Pendant une manœuvre d'arrêt effectuée très près d'un mur ou d'un véhicule

- Chargement ou accessoires dépassant du pare-chocs avant: la longueur du véhicule augmente et le système risque de ne pas pouvoir prévenir une collision.

- Pendant le freinage automatique, la pédale de freins peut sembler rigide; ce comportement est normal. Il suffit d'enfoncer la pédale davantage pour augmenter le freinage.



S00692

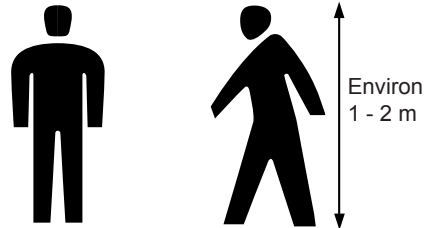


REMARQUE

Le freinage automatique peut produire des bruits inhabituels. Ces bruits, causés par la commande de freinage, sont normaux.

■ Détection de piétons

Le système EyeSight détecte également les piétons. La détection des personnes repose sur les tailles, les formes et les mouvements. Le système détecte un piéton lorsque le contour de la tête et des épaules est clair et que l'équilibre droite/gauche est symétrique.



S00693

**DANGER**

La fonction de freinage avant collision du système EyeSight considère les piétons en tant qu'obstacles. Toutefois, dans certains cas, le système peut être incapable de détecter un piéton. Les situations suivantes sont autant de cas dans lesquels le système est particulièrement susceptible de ne pas détecter les piétons.

- Groupe de piétons
- Personne se tenant près d'un mur ou d'un obstacle
- Personne portant un parapluie
- Personne portant des vêtements d'une couleur se fondant dans l'environnement
- Personne portant un objet volumineux
- Personne penchée, accroupie ou allongée
- Personne se tenant dans un emplacement sombre
- Personne sortant brutalement du champ de vision

Fonctionnement du système de freinage avant collision

Si un obstacle est présent sur la voie, le système agit comme suit afin d'avertir le conducteur, d'activer la commande de freinage et d'allumer les feux stop.

Alerte de distance de sécurité:

Si le système établit qu'il y a un risque de collision, l'avertisseur sonore émet des sons brefs et les témoins de l'affichage multifonction s'allument afin d'alerter le conducteur.

L'alerte de distance de sécurité intervient lorsque le régulateur de vitesse adaptatif n'est pas en service.

Cette alerte cesse dès qu'une distance de sécurité est rétablie, après que le conducteur ait ralenti en enfonçant la pédale de freins.

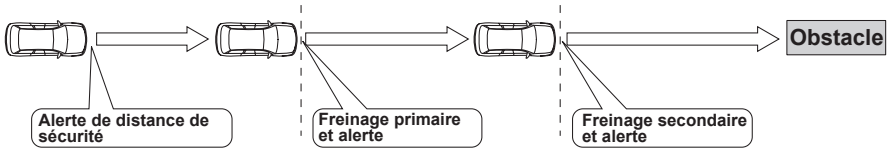
Freinage primaire et alerte:

Si le système établit qu'il y a un risque de collision avec un obstacle, l'avertisseur sonore émet des sons brefs (bips), les témoins de l'affichage multifonction s'allument afin d'alerter le conducteur et la commande de freinage est activée. Si le système détermine que la manœuvre d'évitement (freinage, direction, etc.) entreprise par le conducteur a réduit le risque d'accident, le freinage est désactivé.

Freinage secondaire et alerte:

Si le système détermine que le risque d'accident est extrêmement élevé, l'avertisseur sonore passe à une tonalité continue, plus forte, et la puissance de freinage est augmentée. Si, en dépit des manœuvres d'évitement du conducteur, le système considère toujours que la collision est inévitable, le freinage continue.

La commande de freinage reste active même après l'arrêt du véhicule (maintien à l'arrêt).



Zone de collision possible		Zone de collision fortement possible		Zone de collision très fortement possible	
Système mis en marche	Force du freinage automatique	Éclairage de l'indicateur de régulateur de vitesse et du témoin d'avertissement de distance de sécurité		Type d'avertisseur sonore	
Alerte de distance de sécurité	Aucun freinage			Bips brefs répétés	
Freinage primaire	Modéré			Bips brefs répétés	
Freinage secondaire	Fort			Bip continu	

* Modèles pour le Canada : Le système métrique est employé.

**ATTENTION**

Le système de freinage avant collision n'intervient ni lorsque l'indicateur d'avertissement EyeSight () est allumé (fixe ou clignotant), ni lorsque l'indicateur d'arrêt temporaire de l'EyeSight () est allumé.

**REMARQUE**

- Après l'arrêt du véhicule via le freinage secondaire, désactivez la commande de freinage en procédant comme suit:
 - Appuyez sur la pédale de freins.
 - Maintenez la pédale d'accélérateur enfoncée (sauf si le sélecteur de boîte automatique est sur la position N).
 - Lorsque le levier de sélection est sur la position **P**.
- Après l'arrêt du véhicule via le freinage secondaire, dans les cas ci-dessous, activez le frein de stationnement électronique et libérez la commande de freinage.
 - Environ 2 minutes écoulées depuis l'arrêt
 - Une portière autre que le hayon/couvercle de coffre a été ouverte
 - Contrôle de dynamique du véhicule désactivé.
 - Système EyeSight en arrêt momentané
 - Défaillance dans le système EyeSight
(Les détails relatifs à la désactivation du frein de stationnement électronique sont présentés dans le Manuel du conducteur.)
- Les freinages avant collision primaire et secondaire ne peuvent pas fonctionner si la vitesse du véhicule est de 1 km/h ou moins, ou de 160 km/h ou plus. D'autre part, les freinages avant collision ne sont pas opérationnels pendant que le contrôle de dynamique de véhicule est actif.

Fonctionnement de l'assistance au freinage avant collision

Lorsque le système de freinage avant collision est activé avec freinage primaire ou secondaire (c.-à-d. que le système a établi un risque élevé de collision avec un obstacle), si le conducteur presse la pédale de freins, le système interprète cette action comme un freinage d'urgence et active automatiquement l'assistance au freinage.

**ATTENTION**

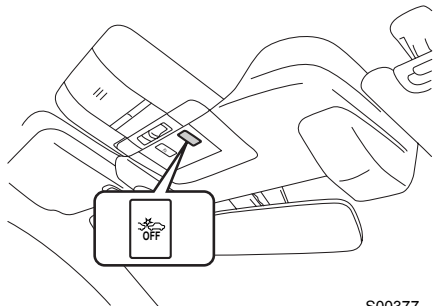
L'assistance au freinage avant collision n'intervient pas si le conducteur enfoncé la pédale de freins pendant que l'alerte de distance de sécurité est active. (Le ralentissement du véhicule est commandé par la force exercée sur la pédale de freins.)

**REMARQUE**

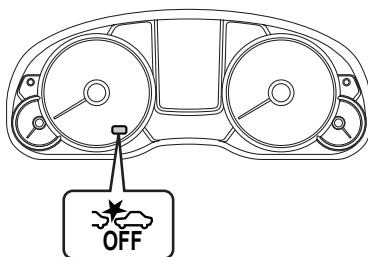
- La fonction d'assistance au freinage avant collision n'est pas opérationnelle à 10 km/h ou moins et à 160 km/h ou plus.
- Les informations relatives à la fonction d'assistance au freinage sont communiquées dans le Manuel du conducteur.

Désactivation du système de freinage avant collision

Une pression de 2 secondes minimum sur la commande de désactivation du système de freinage avant collision désactive ce système, y compris l'assistance au freinage avant collision. Lorsque cette fonction est désactivée, le témoin indiquant que le système de freinage avant collision est désactivé du tableau de bord s'allume. Pour réactiver cette commande, appuyez pendant au moins deux secondes sur la commande de désactivation du système de freinage avant collision. Lorsque cette commande est activée, le témoin indiquant que le système de freinage avant collision est désactivé du tableau de bord s'éteint.



S00377



S00580



REMARQUE

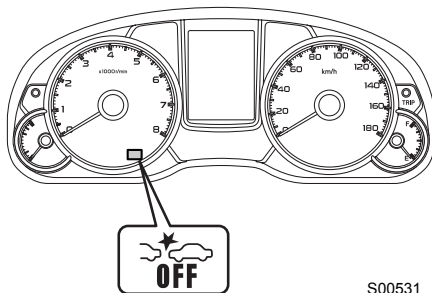
- La désactivation du système de freinage avant collision est accompagnée par celle de la commande de gestion du papillon des gaz avant collision.
- Même si le système de freinage avant collision a été désactivé, le prochain redémarrage du moteur réactivera ce système. Par défaut, ce système est activé à chaque démarrage du moteur.

■ Témoin indiquant que le système de freinage avant collision est désactivé

Ce témoin s'allume lorsque le contacteur d'allumage est placé sur ON, et clignote pendant environ 7 secondes après le démarrage du moteur. Il s'éteint lorsque le système de freinage avant collision est désactivé.

Le témoin s'allume également dans les cas suivants:

- Désactivation du contrôle de dynamique de véhicule par pression sur la touche VDC OFF.
- Défaillance du système EyeSight
- * Reportez-vous à la page 71.
- Arrêt momentané du système EyeSight
- * Reportez-vous à la page 72.



S00531

Gestion du papillon des gaz avant collision

Lorsqu'un obstacle est détecté à l'avant alors que le véhicule est à l'arrêt ou roule lentement, si le système détermine que la pédale d'accélérateur a été sollicitée excessivement (erreur de conduite), il réduit notablement la puissance délivrée par le moteur pour faire descendre le véhicule à une vitesse inférieure à la normale, afin d'accorder au conducteur davantage de temps pour freiner ou manœuvrer.



S00382

Pendant l'activité du système, l'avertisseur sonore émet plusieurs sons brefs et la mention "Obstacle détecté" apparaît sur la zone d'alerte de l'affichage multifonction. L'indicateur de véhicule devant vous clignote également.

Cette fonction n'intervient que lorsque le levier de sélection se trouve sur la position **D** ou **M**.



S00577

* Modèles pour le Canada : Le système métrique est employé.



DANGER

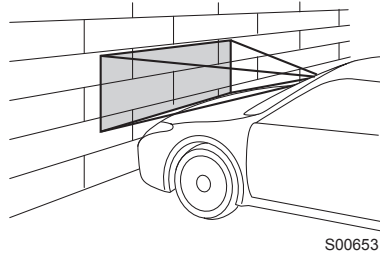
- Ne vous fiez pas excessivement à la gestion du papillon des gaz avant collision. La gestion du papillon des gaz avant collision n'est pas prévue pour de nombreux cas de prévention d'accident. Avant de démarrer et de rouler, pensez toujours à vérifier la position du levier de sélection ainsi que les positions respectives des pédales, et observez l'environnement. Si vous ne comptez que sur la gestion du papillon des gaz avant collision, un accident risque de se produire.
- La gestion du papillon des gaz avant collision n'est pas prévue pour tenir le véhicule à l'arrêt.
- La gestion du papillon des gaz avant collision ne diminue pas l'accélération dans toutes les situations. Elle n'est pas prévue pour prévenir les collisions.
- La gestion du papillon des gaz avant collision intervient lorsqu'un obstacle est détecté devant. Cette fonction ne diminue cependant pas l'accélération si aucun obstacle n'est détecté (aux alentours d'une falaise, etc.)

Suite à la page suivante →

⇒ Suite de la page précédente

- Ne sollicitez pas trop la pédale d'accélérateur lorsqu'il y a des obstacles à proximité. Il est dangereux de se fier exclusivement à la gestion du papillon des gaz avant collision pour commander l'accélération: un accident pourrait en résulter
 - Si votre véhicule est prisonnier sur un passage à niveau et que vous tentez de sortir en enfonçant la barrière, les caméras stéréo peuvent considérer la barrière comme un obstacle et provoquer l'activation du système de gestion du papillon des gaz avant collision. Dans une telle situation, restez calme, continuez d'enfoncer la pédale d'accélérateur ou désactivez le système de gestion du papillon des gaz avant collision.
 - Selon les situations suivantes, la gestion du papillon des gaz avant collision risque de ne pas être activée :
 - Éloignement de l'obstacle, différence de vitesse et déplacement latéral (décalage).
 - Détection assurée par les caméras stéréo
- Dans les cas ci-dessous, la fonction est particulièrement susceptible de ne pas être activée:
- Mauvais temps (forte pluie, vent violent, brouillard dense)
 - Mauvaise visibilité due à la présence de sable ou de fumée en suspension dans l'air
 - Mauvais éclairage (lever ou fin du jour) ou conduite de nuit
 - Zone sombre (parking intérieur, etc.)
 - Obstacles bas (mur bas, barrière de protection, véhicule surbaissé, etc.)
 - Obstacle plus petit que la limite inférieure de détection des caméras stéréo
 - Enfants, animaux de petite taille
 - Personnes assises ou allongées
 - Derrière un véhicule à l'arrière surbaissé ou si l'objet est de petite taille (ex.: remorque), ou encore si votre véhicule en est trop proche, le système risque de confondre une autre partie du véhicule avec son arrière et de ne pas fonctionner convenablement.
 - Obstacle (voiture, deux roues, piéton, enfant ou animal) traversant la voie ou la quittant brusquement
 - Au démarrage, changement de voie de circulation plaçant votre véhicule juste derrière un obstacle
 - Forte luminosité de face (lever/coucher de soleil, feux de route des véhicules, etc.)
 - Présence de neige, givre, poussière ou buée sur le pare-brise, ou pare-brise embué
 - Pare-brise mal essuyé pendant ou après l'utilisation du lave-glace
 - Détection adéquate des obstacles rendue impossible en raison de la présence de gouttelettes d'eau sur le pare-brise ou de l'obstruction du champ de vision des caméras stéréo par les balais d'essuie-glace
 - Champ de vision des caméras stéréo masqué (par exemple par un canoë placé sur le toit du véhicule)
 - Obstacle hors du champ éclairé par les projecteurs
 - Virages et déclivités prononcés

- Face à une clôture ou un mur présentant un motif uniforme (rayures, briques etc.) ou dépourvu de tout motif.
- Face à une paroi (mur ou porte) en verre ou recouverte d'un miroir.
- Le système interprète une sollicitation de la direction par le conducteur comme une manœuvre d'évitement.

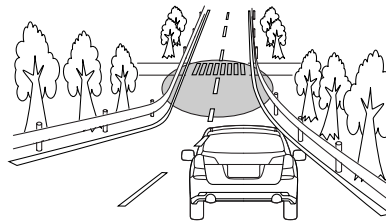
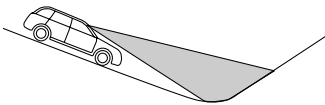


S00653



ATTENTION

- Si l'une situations suivantes se présente, désactivez la gestion du papillon des gaz avant collision. Dans le cas contraire, la gestion du papillon des gaz avant collision pourrait être activée de façon intempestive.
 - Véhicule en remorquage
 - Pendant le chargement du véhicule sur un plateau
 - Pendant un test sur dynamomètre, rouleaux ou autre équipement similaire
 - Véhicule levé, moteur démarré et roues en rotation
 - Passage à la hauteur de drapeaux, de branches basses ou d'une végétation touffue ou élevée effleurant le véhicule.
- Dans les cas suivants, le système de freinage avant collision est susceptible d'intervenir. Efforcez-vous de toujours conduire prudemment
 - Proximité excessive avec le véhicule situé devant
 - Passage d'un portail automatique
 - Route présentant de fréquents changements d'angle de pente

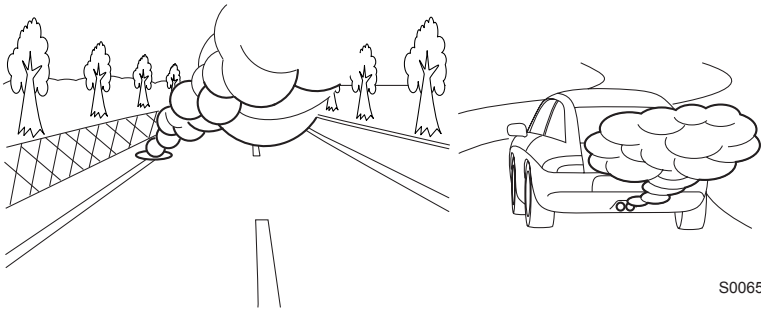


S00691

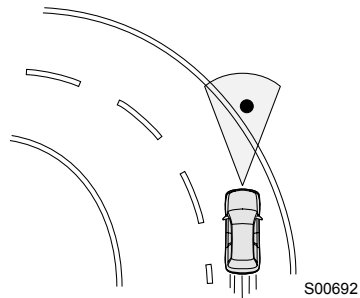
Suite à la page suivante ⇒

⇒ Suite de la page précédente

- Traversée de brouillard, vapeur ou fumée



- Obstacle dans un virage ou à une intersection
- Passage à proximité immédiate d'un véhicule ou autre objet
- Pendant une manœuvre d'arrêt effectuée très près d'un mur ou d'un véhicule



REMARQUE

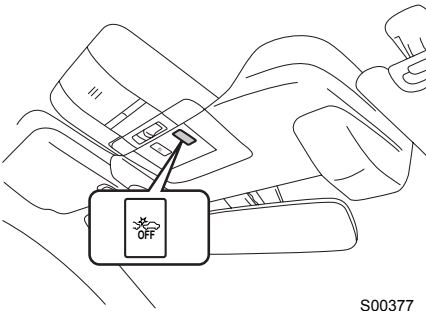
La désactivation du système de freinage avant collision est accompagnée par celle de la commande de gestion du papillon des gaz avant collision.

* Reportez-vous à la page 48.

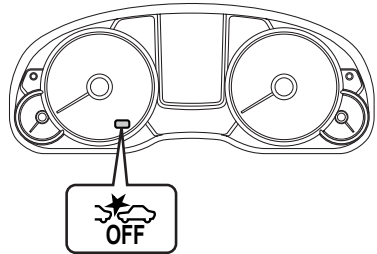
Désactivation de la gestion du papillon des gaz avant collision

Une pression de 2 secondes minimum sur la commande de désactivation du système de freinage avant collision désactive ce système. Lorsque cette fonction est désactivée, le témoin indiquant que le système de freinage avant collision est désactivé du tableau de bord s'allume.

Pour réactiver cette commande, appuyez pendant au moins 2 secondes sur la commande de désactivation du système de freinage avant collision. Lorsque cette commande est activée, le témoin indiquant que le système de freinage avant collision est désactivé du tableau de bord s'éteint.



S00377



S00580



REMARQUE

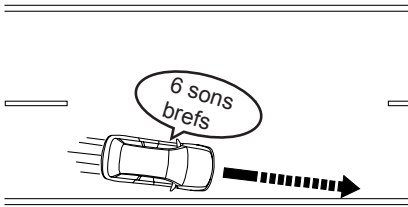
- La désactivation de la gestion du papillon des gaz avant collision est accompagnée par celle du système de freinage avant collision.
- Si la gestion du papillon des gaz avant collision a été désactivée, le prochain redémarrage du moteur réactivera cette fonction. Par défaut, la gestion du papillon des gaz avant collision est activée à chaque redémarrage du moteur.

Alerte de sortie de voie

À partir de 50 km/h, cette fonction avertit le conducteur si le système établit que le véhicule est sur le point de quitter la voie de circulation.

Lorsque l'alerte de sortie de voie intervient, l'avertisseur sonore émet six sons brefs (bips) et le témoin de volant ainsi que les témoins de voie droite/gauche de l'affichage multifonction clignotent tous en même temps.

Si le louvoisement n'a pas été corrigé après l'activation de l'avertisseur sonore, l'alerte de sortie de voie intervient plus vite que d'habitude.



S00649



S00582

* Modèles pour le Canada : Le système métrique est employé.



DANGER

L'alerte de sortie de voie n'est pas opérationnelle dans toutes les situations. Elle ne ramène pas non plus le véhicule sur sa voie de circulation d'origine. Si le conducteur se fie exclusivement à l'alerte de sortie de voie pour tenir le véhicule sur sa voie, il risque de la quitter et de provoquer un accident. L'alerte de sortie de voie intervient lorsqu'elle détecte les marquages de voie au sol. Cette fonction n'est cependant pas capable de détecter le bord de la route (talus, caniveau, etc.) pour avertir le conducteur.

**ATTENTION**

Dans les cas ci-dessous, l'alerte de sortie de voie n'intervient pas ou risque de ne pas intervenir.

- Vitesse supérieure ou égale à 50 km/h
- Pendant environ 7 secondes après une première intervention de l'alerte de sortie de voie
- Pendant un braquage important du volant
- Pendant ou immédiatement après l'utilisation de la pédale de freins
- Pédale d'accélérateur presque en bout de course pendant ou immédiatement après une accélération
- Proximité excessive avec le véhicule situé devant
- Pendant l'utilisation des clignotants et durant environ 7 secondes après le retour de la commande de clignotants en position de repos
- Après intervention de l'alerte de sortie de voie, si le véhicule ne s'est pas recentré dans sa voie
- Voie de circulation trop étroite
- Difficulté de détection des marquages au sol par les caméras
 - Voie de circulation non marquée (bande blanche) ou marquage très usé
 - Marquage au sol d'une couleur proche de celle de la chaussée, difficile à détecter
 - Marquages de voie trop fins
- Braquage du volant répondant à une manœuvre d'évitement exécutée par le véhicule situé devant

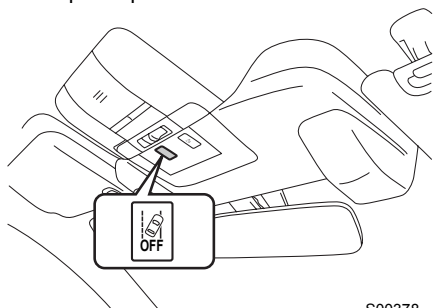
**REMARQUE**

- Dans les cas suivants, la détection de voie de circulation peut être erronée, déclenchant une alerte de sortie de voie intempestive.
 - Empreintes de pneus sur route mouillée ou enneigée
 - Limites entre neige et asphalte, traces de réparation de la chaussée, etc.
 - Marquages doubles, etc.
 - Ombres projetées par les glissières de sécurité, etc.
- Lorsque le témoin indiquant que l'alerte de sortie de voie est désactivée est allumé, la fonction d'alerte de sortie de voie est inactive.

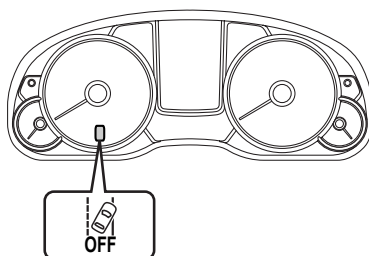
Désactivation de l'alerte de sortie de voie

Pour arrêter l'alerte de sortie de voie, appuyez sur la commande de désactivation de l'alerte de sortie de voie pendant au moins 2 secondes. Lorsque cette fonction est désactivée, le témoin indiquant que l'alerte de sortie de voie est désactivée du tableau de bord s'allume.

Pour réactiver cette fonction, appuyez pendant au moins 2 secondes sur la commande de désactivation de l'alerte de sortie de voie. Lors de l'activation de cette fonction, le témoin indiquant que l'alerte de sortie de voie est désactivée s'éteint.



S00378



S00583



REMARQUE

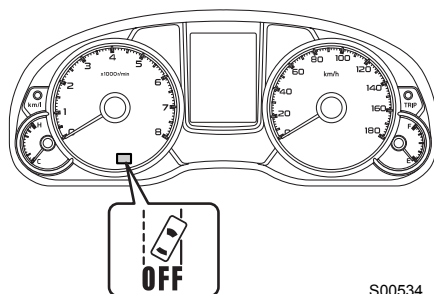
- L'alerte de dérive sur la voie est désactivée en même temps que l'alerte de sortie de voie.
- Même si l'alerte de sortie de voie a été désactivée, le prochain redémarrage du moteur la réactivera. Par défaut, l'alerte de sortie de voie est activée à chaque démarrage du moteur.

Témoin d'arrêt d'alerte de sortie de voie

Ce témoin s'allume lorsque le contacteur d'allumage est placé sur ON; environ 7 secondes après le démarrage du moteur, il s'éteint ou non selon la situation (marche ou arrêt). Il s'éteint lorsque l'alerte de sortie de voie est désactivée.

Le témoin s'allume également dans les cas suivants:

- Désactivation du contrôle de dynamique de véhicule par pression sur la touche VDC OFF.
 - Défaillance du système EyeSight
- * Reportez-vous à la page 71.
- Arrêt momentané du système EyeSight
- * Reportez-vous à la page 72.

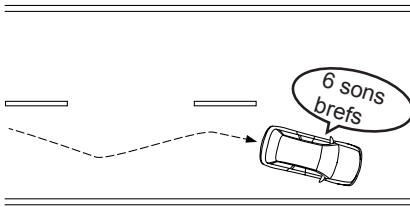


S00534

Alerte de dérive sur la voie

Cette fonction détecte le louvoiement ou la dérive sur la voie et avertit le conducteur. Lorsque l'alerte de dérive sur la voie intervient, l'avertisseur sonore émet six sons brefs, le témoin de volant clignote et les témoins de voie clignent alternativement à droite et à gauche.

Cette fonction n'est opérationnelle qu'à partir de 50 km/h.



S00650



S00585

* Modèles pour le Canada : Le système métrique est employé.


DANGER

L'alerte de dérive sur la voie n'est pas opérationnelle dans toutes les situations. Elle ne corrige pas la dérive automatiquement. Il est dangereux de se fier exclusivement à l'alerte de dérive sur la voie pour prévenir la dérive: un accident pourrait en résulter.


ATTENTION

Dans les cas ci-dessous, l'alerte de dérive sur la voie est susceptible de ne pas fonctionner.

- Route sinueuse
- Importantes fluctuations de la vitesse
- Juste après un changement de voie de circulation
- Difficulté de détection des marquages au sol par les caméras stéréo EyeSight
 - Voie de circulation non marquée (bande blanche, etc.) ou marquage très usé.
 - Marquage au sol d'une couleur proche de celle de la chaussée, difficile à détecter
 - Marquages de voie trop fins



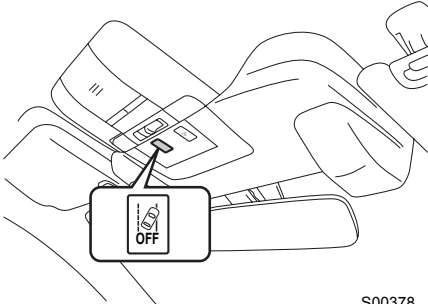
REMARQUE

- La détection du louvoiement repose sur plusieurs minutes de données de conduite. Le louvoiement ne peut donc pas être détecté dès le début. De plus, l'alerte risque de continuer un certain temps après la fin du louvoiement.
 - Par ailleurs, le système d'alerte de dérive sur la voie est susceptible d'émettre une alarme si le conducteur est fatigué ou insuffisamment concentré sur la conduite. Reposez-vous aussi souvent que nécessaire.
 - Lorsque le témoin indiquant que l'alerte de sortie de voie est désactivée est allumé, la fonction d'alerte de dérive sur la voie est inactive.
- * Reportez-vous à la page 56.
- Lorsque le témoin indiquant que l'alerte de sortie de voie est désactivée est allumé, la fonction d'alerte de dérive sur la voie n'est pas opérationnelle.
- * Reportez-vous à la page 56.

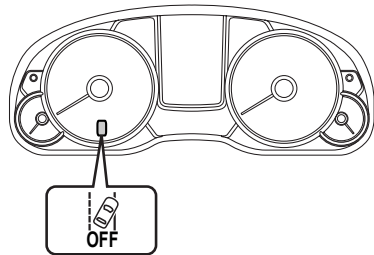
Désactivation de l'alerte de dérive sur la voie

Pour arrêter l'alerte de dérive sur la voie, appuyez sur la commande de désactivation de l'alerte de sortie de voie pendant au moins 2 secondes. Lorsque cette fonction est désactivée, le témoin indiquant que l'alerte de sortie de voie est désactivée du tableau de bord s'allume.

Pour réactiver cette fonction, appuyez pendant au moins 2 secondes sur la commande de désactivation de l'alerte de sortie de voie. Lors de l'activation de cette fonction, le témoin indiquant que l'alerte de sortie de voie est désactivée s'éteint.



S00378



S00583



REMARQUE

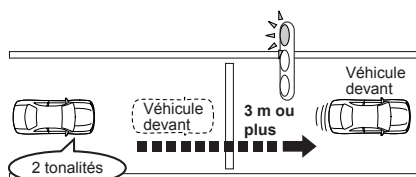
- L'alerte de sortie sur voie est désactivée en même temps que l'alerte de dérive sur la voie.
- Même si l'alerte de dérive sur la voie a été désactivée, le prochain redémarrage du moteur la réactivera. Par défaut, l'alerte de dérive sur la voie est activée à chaque démarrage du moteur.

Alerte de démarrage du véhicule devant vous

À l'arrêt, cette fonction avertit le conducteur (via un avertisseur sonore et l'indicateur de véhicule devant vous de l'affichage multifonction) s'il est toujours arrêté alors que le véhicule situé devant a démarré. Si vous êtes arrêté derrière un autre véhicule pendant plus de quelques secondes avec un espacement d'environ 10 mètres, le système continue de détecter le véhicule situé devant et cette alarme intervient si ce dernier a démarré et parcouru environ 3 mètres alors que le vôtre est toujours immobile.

Cette fonction n'intervient que lorsque le levier de sélection se trouve sur la position **[D]**, **[M]** ou **[N]**.

Lorsque l'alerte de démarrage du véhicule devant vous intervient, l'avertisseur sonore émet un signal à deux tonalités et l'indicateur de véhicule devant vous clignote.



S00632



S00588

* Modèles pour le Canada : Le système métrique est employé.



REMARQUE

- La fonction d'alerte de démarrage du véhicule devant vous peut être activée et désactivée.

* Reportez-vous à la page 74.

Dans les cas suivants, l'alerte de démarrage du véhicule devant vous risque d'intervenir même si le véhicule situé devant est toujours à l'arrêt, ou de ne pas intervenir alors qu'il a commencé à avancer:

- Passage d'un deux roues ou objet similaire entre votre véhicule et le véhicule arrêté devant vous.
- Conditions météorologiques ou état de la route empêchant la détection du véhicule situé devant.
- Perte du véhicule situé devant par les caméras stéréo EyeSight.
- Cette fonction ne peut pas être activée lorsque le levier de sélection se trouve sur l'une des positions **[D]**, **[M]** ou **[N]** si le conducteur n'a pas appuyé sur la pédale de freins (sauf en arrêt total avec le régulateur de vitesse adaptatif).

Régulateur de vitesse classique

À propos du régulateur de vitesse classique

Le régulateur de vitesse classique est un système d'assistance à la conduite conçu pour améliorer le confort sur autoroute, voie express et voie rapide. Il permet de rouler à une vitesse constante dont la valeur est définie par le conducteur. Ne dépassez pas les limites de vitesse autorisées.



DANGER

- Contrairement au comportement avec le régulateur de vitesse adaptatif, le système n'assure pas de surveillance pour maintenir une distance de sécurité lorsque le régulateur de vitesse classique est en service.
Soyez vigilant et, le cas échéant, freinez afin de maintenir une bonne distance de sécurité avec le véhicule situé devant.
- Abstenez-vous d'utiliser le régulateur de vitesse classique dans les cas suivants afin d'éviter de provoquer des accidents: ceci est dangereux et peut provoquer des accidents.
 - Circulation dense ou virages très prononcés
Votre vitesse risque de ne pas convenir aux conditions qui prévalent, induisant ainsi un risque d'accident.
 - Chaussées glissantes (verglas, neige etc.)
Les roues risquent de patiner et d'entraîner une perte de contrôle du véhicule.
 - Descentes prononcées.
La vitesse définie pourrait être dépassée.
 - Descente prononcée et longue.
Les freins pourraient surchauffer.



ATTENTION

Lorsque vous utilisez le régulateur de vitesse classique, pensez à vérifier l'affichage multifonction afin de confirmer le mode de régulateur de vitesse sélectionné: Régulateur de vitesse adaptatif ou régulateur de vitesse classique

- Si le mode de régulateur de vitesse adaptatif est sélectionné, le témoin "  " (régulateur de vitesse adaptatif) s'allume.
- Si le mode de régulateur de vitesse classique est sélectionné, le témoin "  " (régulateur de vitesse classique) s'allume.



REMARQUE

- À l'activation initiale de la touche  (régulateur de vitesse), le système est lancé en mode de régulateur de vitesse adaptatif.
- Pour changer le mode du régulateur de vitesse, appuyez pendant au moins deux secondes sur la touche  (paramétrage de distance de sécurité).
(Cette commande n'est valide que si la commande principale de régulateur de vitesse est en service alors qu'aucun des modes de régulateur de vitesse adaptatif et de régulateur de vitesse classique n'est actif.)

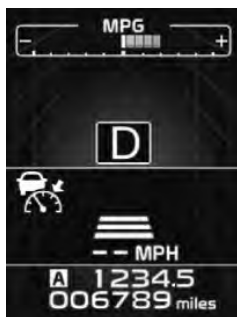
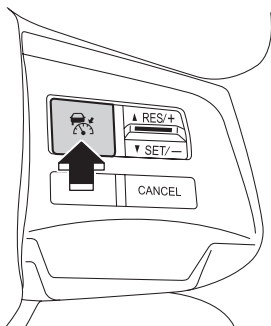
Utilisation du régulateur de vitesse classique

Le régulateur de vitesse classique est disponible lorsque les conditions ci-dessous sont réunies.

- Levier de sélection sur la position .
- Pédale de freins au repos.
- Vitesse comprise entre 40 km/h et 145 km/h.

(1) Mise du régulateur de vitesse classique en mode d'attente

Appuyez sur la touche  (régulateur de vitesse). À ce point, le témoin  (régulateur de vitesse adaptatif) ainsi que la distance de sécurité apparaissent sur l'affichage multifonction. La zone d'affichage de vitesse définie affiche la mention "-- MPH". Lorsque la touche  (régulateur de vitesse) est activée, le système passe toujours en mode de régulateur de vitesse adaptatif.



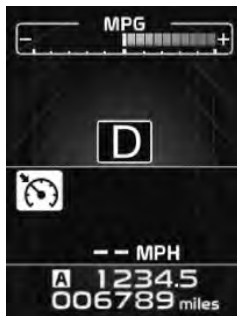
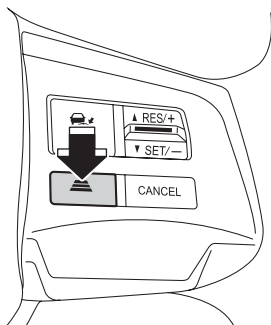
S00594

* Modèles pour le Canada : Le système métrique est employé.

Une pression supplémentaire fait disparaître l'affichage EyeSight. De plus, cet affichage s'éteint automatiquement à l'arrêt du moteur.

(2) Pour passer du mode de régulateur de vitesse adaptatif au mode de régulateur de vitesse classique, appuyez sur la touche  pendant au moins deux secondes. L'avertisseur sonore émet un son bref.

À ce moment, le témoin de vitesse définie de l'affichage multifonction s'éteint et le témoin de  (régulateur de vitesse classique) s'allume.



S00596

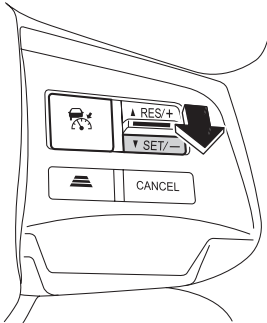
* Modèles pour le Canada : Le système métrique est employé.

■ Mise en service du régulateur de vitesse classique

Appuyez sur la touche "SET/-" du groupe RES/SET lorsque la vitesse est comprise entre 40 km/h et 145 km/h.

La vitesse à laquelle le véhicule roule au moment où la touche est enfoncée devient la vitesse définie, et la conduite à vitesse constante est lancée.

Le témoin **SET** ainsi que la vitesse définie apparaissent sur l'affichage multifonction.



S00598

* Modèles pour le Canada : Le système métrique est employé.



DANGER

Avec le régulateur de vitesse classique, le signal "Freinez davantage" n'intervient pas.



ATTENTION

En mode de régulateur de vitesse classique, il n'y a aucune commande d'accélération et de freinage par surveillance du véhicule situé devant. Utilisez les pédales d'accélérateur et freins en fonction des circonstances.



REMARQUE

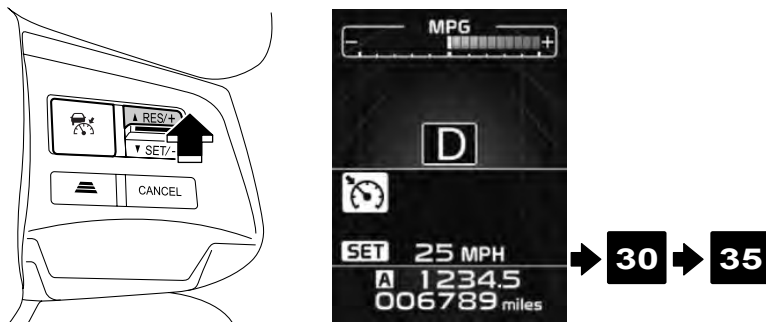
- Pour revenir en mode de régulateur de vitesse adaptatif, désactivez le régulateur de vitesse classique puis appuyez sur la touche de distance de sécurité pendant au moins deux secondes.
- En mode de régulateur de vitesse classique, une pression sur la pédale d'accélérateur fait accélérer le véhicule, mais ce dernier revient à la vitesse constante (valeur définie) dès que la pédale est relâchée.
- En descente, le freinage automatique peut intervenir afin de maintenir la vitesse définie.

■ Modification de la vitesse définie

Les deux méthodes suivantes permettent d'augmenter la vitesse définie.

- Modification via le groupe RES/SET

Si la touche RES/+ du groupe RES/SET est enfoncée brièvement en mode de régulateur de vitesse classique, la vitesse définie augmente par paliers de 5 km/h. Une pression plus longue sur la touche RES/+ du groupe RES/SET augmente la vitesse définie par paliers de 1 km/h pendant une durée spécifique. La vitesse définie apparaît sur l'affichage multifonction.



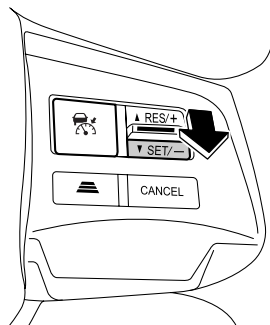
S00600

* Modèles pour le Canada : Le système métrique est employé.

- Modification via la pédale d'accélérateur

Pour augmenter la vitesse définie, maintenez la pédale d'accélérateur enfoncée.

Dès que la vitesse choisie est atteinte, appuyez sur la touche SET/- du groupe RES/SET. La nouvelle vitesse est définie dès que la touche est relâchée.

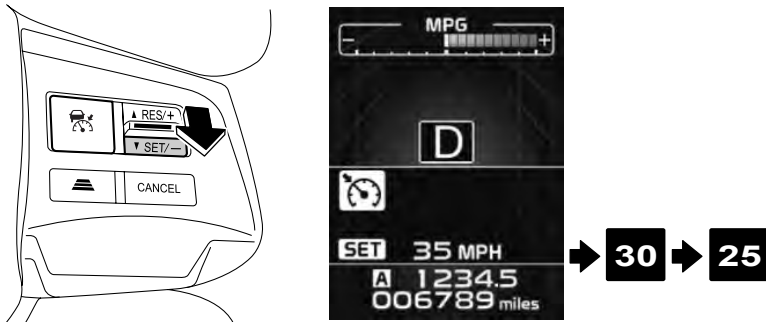


S00628

Les deux méthodes suivantes permettent de diminuer la vitesse définie.

- **Modification via le groupe RES/SET**

Si la touche SET/- du groupe RES/SET est enfoncée brièvement en mode de régulateur de vitesse classique, la vitesse définie diminue par paliers de 5 km/h. Une pression plus longue sur la touche SET/- du groupe RES/SET diminue la vitesse définie par paliers de 1 km/h pendant une durée spécifique. La vitesse définie apparaît sur l'affichage multifonction.



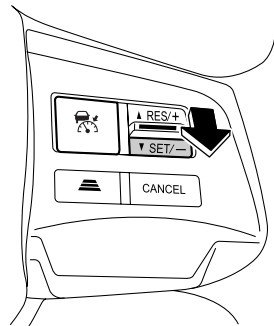
S00602

* Modèles pour le Canada : Le système métrique est employé.

- **Modification via la pédale de freins**

Pour réduire la vitesse définie, appuyez sur la pédale de freins. (Le mode de régulateur de vitesse classique est alors désactivé.)

Dès que la vitesse choisie est atteinte, appuyez sur la touche "SET/-" du groupe RES/SET. La nouvelle vitesse est définie dès que la touche est relâchée.



S00628

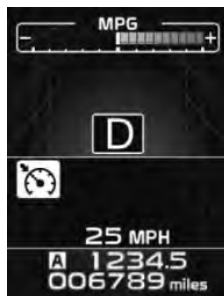
■ Accélération momentanée

Pour une accélération momentanée, appuyez sur la pédale d'accélérateur.

Le véhicule revient à la vitesse définie dès que la pédale d'accélérateur est relâchée.

■ Ralentissement

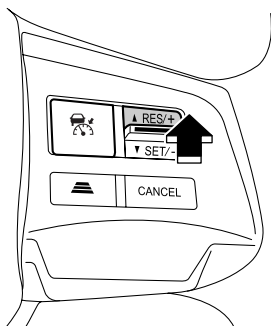
Pour ralentir, enfoncez la pédale de freins.
(Le mode de régulateur de vitesse classique est alors désactivé.)



S00604

* Modèles pour le Canada : Le système métrique est employé.

Pour revenir à la vitesse d'avant la désactivation du régulateur de vitesse, appuyez sur la touche RES/+ du groupe RES/SET. L'affichage multifonction indique de nouveau que le régulateur de vitesse est en service.



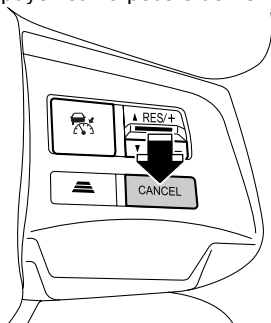
S00606

* Modèles pour le Canada : Le système métrique est employé.

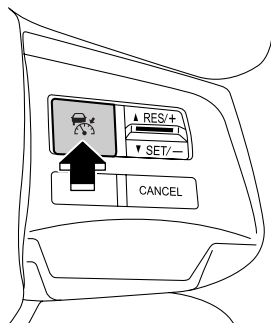
■ Désactivation du régulateur de vitesse classique

Toutes les méthodes ci-dessous permettent de désactiver le régulateur de vitesse classique.

- Appuyez sur la touche CANCEL.
- Appuyez sur la touche  (régulateur de vitesse).
- Appuyez sur la pédale de freins.



S00629



S00630

● Désactivation automatique par le système

Dans les cas suivants, l'avertisseur sonore émet un signal long et le régulateur de vitesse est automatiquement désactivé. Une fois les situations ci-dessous corrigées, recommencez la mise en service du régulateur de vitesse afin de réactiver cette fonction.

- Le levier de sélection est sur une position autre que **D**.

Le régulateur de vitesse redevient disponible lorsque le levier est ramené sur la position **D**.

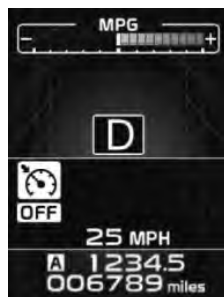
- Un commutateur de changement de rapport a été activé alors que le levier était sur la position **D**.

Le régulateur de vitesse redevient disponible dès que le témoin de rapport revient sur **D**.

- Le contrôle de dynamique du véhicule a été arrêté.

Le régulateur de vitesse redevient disponible dès la réactivation du contrôle de dynamique du véhicule.

- Ralentissement à 30 km/h ou moins (côte raide, etc.)



S00610

* Modèles pour le Canada : Le système métrique est employé.

- Accélération à 160 km/h ou plus (descente raide, etc.)
- Activation du système ABS, du contrôle de dynamique du véhicule ou du contrôle de traction.
- Ouverture d'une portière autre que le hayon/couvercle de coffre
- La ceinture de sécurité du conducteur n'est pas attachée.
- Frein de stationnement électronique activé (témoin  allumé fixe ou clignotant).
- Défaillance du système EyeSight. (Reportez-vous à la page 71, Défaillance du système EyeSight et arrêt momentané.)
- Le volant est tourné de manière significative vers la droite ou vers la gauche.
- Déclivité prononcée.



DANGER

N'utilisez pas le régulateur de vitesse classique sur une chaussée glissante.
Ceci est dangereux et peut provoquer des accidents.



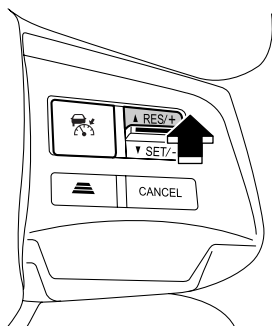
REMARQUE

- En cas de défaillance du système EyeSight, l'indicateur d'avertissement EyeSight apparaît sur l'affichage multifonction et le témoin indiquant que le système de freinage avant collision est désactivé ainsi que celui indiquant que l'alerte de sortie de voie est désactivée s'allument. Dans ce cas, gardez le véhicule dans un endroit sûr, arrêtez le moteur et redémarrez. Si les témoins restent allumés après le redémarrage du moteur, le régulateur de vitesse classique est inutilisable. Cette situation ne gêne aucunement la conduite normale; il convient cependant de faire vérifier le système par un concessionnaire SUBARU dès que possible.
- Après une désactivation automatique du régulateur de vitesse classique, le régulateur de vitesse peut être réactivé dès que la défaillance ayant provoqué la désactivation a été corrigée. Si le régulateur de vitesse demeure inutilisable après correction du dysfonctionnement, le système EyeSight est défaillant. Cette situation ne gêne aucunement la conduite normale; il convient cependant de faire vérifier le système par un concessionnaire SUBARU dès que possible.

■ Retour à une vitesse définie antérieure

Une vitesse précédemment définie doit avoir été mémorisée*. Pour rappeler et rétablir cette vitesse définie, appuyez sur la touche "RES/+" du groupe RES/SET. (L'affichage multifonction revient au mode actif.)

Le rétablissement est possible à condition qu'une vitesse ait été précédemment définie et que le véhicule roule à 30 km/h minimum.



S00606

* Modèles pour le Canada : Le système métrique est employé.



REMARQUE

- L'effacement de la vitesse de véhicule mémorisée intervient dans les cas suivants:
 - Commande principale de régulateur de vitesse désactivée.
 - Activation du contrôle de dynamique du véhicule ou du contrôle de traction.
 - Basculement du mode de régulateur de vitesse adaptatif au mode de régulateur de vitesse classique.
- Le véhicule peut rouler à une vitesse constante comprise entre 40 km/h et 145 km/h.
- Si aucune vitesse de véhicule n'a été sauvegardée dans la mémoire (vitesse antérieure), il est impossible de revenir à une autre vitesse en appuyant sur la touche RES/+.

Liste des tonalités de l'avertisseur sonore

Tonalité	État d'activation	Page de référence
Un seul bip continu	Système de freinage avant collision Freinage secondaire actif	☆ Reportez-vous à la page 46.
Un bip long	Régulateur de vitesse adaptatif ou régulateur de vitesse classique désactivé	☆ Reportez-vous aux pages 27, 35 et 67.
	Frein de stationnement électronique activé automatiquement par le régulateur de vitesse adaptatif en mode d'arrêt total.	
Bips courts répétés	Système de freinage avant collision Freinage primaire actif	☆ Reportez-vous à la page 46.
	Système de freinage avant collision Alerte de distance de sécurité active	
	La gestion du papillon des gaz avant collision est active.	☆ Reportez-vous à la page 49.
	Signal "Freinez davantage" du régulateur de vitesse adaptatif actif.	☆ Reportez-vous à la page 38.
6 bips courts	Alerte de sortie de voie active	☆ Reportez-vous à la page 54.
	Alerte de dérive sur la voie active	☆ Reportez-vous à la page 57.
5 bips intermittents et 1 bip long	Activation automatique du frein de stationnement électronique après 2 minutes d'activité de la fonction d'arrêt total du régulateur de vitesse adaptatif.	☆ Reportez-vous à la page 37.
1 bip court	L'un des événements suivants est intervenu alors que le régulateur de vitesse adaptatif était en service: - Détection d'un véhicule devant*. - Fin de la détection d'un véhicule devant*.	☆ Reportez-vous à la page 26.
	Changement du mode de fonctionnement du régulateur de vitesse (régulateur de vitesse adaptatif ↔ régulateur de vitesse classique).	☆ Reportez-vous à la page 62.
	Défaillance du système EyeSight.	☆ Reportez-vous aux pages 71, 72 et 73.
	Système EyeSight en arrêt momentané.	
Bip à deux tonalités	Alerte de démarrage du véhicule devant vous active*.	☆ Reportez-vous à la page 60.

*La tonalité signalant la détection ainsi que la fin de détection d'un véhicule situé devant (alerte de détection de véhicule situé devant) et l'alerte de démarrage du véhicule devant vous peuvent être activées et désactivées.

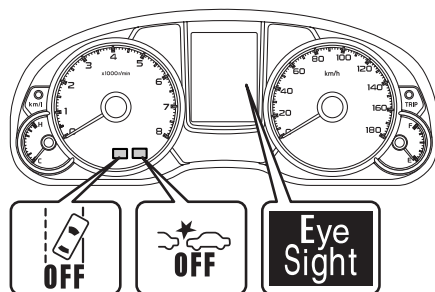
* Reportez-vous à la page 74.

Défaillance du système EyeSight et arrêt momentané

Les témoins du tableau de bord ainsi que l'affichage multifonction informent le conducteur de toute défaillance détectée dans le système EyeSight. Observez les éléments affichés et réagissez en conséquence.

■ Défaillances (y compris les défauts de positionnement et d'angle des caméras stéréo)

L'avertisseur sonore émet 1 bip court et l'indicateur d'avertissement Eyesight ^{EyeSight} clignote ou s'illumine. Simultanément, le témoin indiquant que le système de freinage avant collision est désactivé et celui indiquant que l'alerte de sortie de voie est désactivée s'allument également. Un message apparaît sur l'affichage multifonction.



S00543

Écran affiché	Cause	Action
 S00699	Défaillance du système EyeSight ou défaut de positionnement/angle des caméras stéréo.	Contrôler et régler si nécessaire. Consultez un concessionnaire SUBARU.



ATTENTION

En cas de défaillance des caméras stéréo, l'indicateur d'avertissement EyeSight s'allume et le système EyeSight n'est plus disponible. En cas de défaillance d'un élément en relation avec le système EyeSight (moteur, etc.), l'indicateur d'avertissement EyeSight s'allume et le système EyeSight n'est plus disponible.



REMARQUE

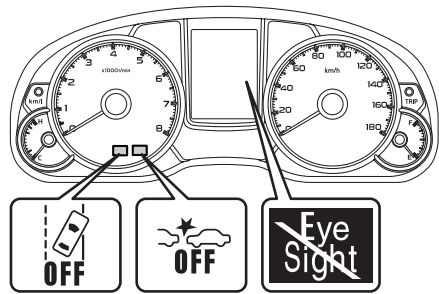
- Si l'indicateur d'avertissement EyeSight s'allume (fixe ou clignotant), arrêtez-vous dans un endroit sûr, arrêtez le moteur puis redémarrez.
- Si le témoin s'allume de nouveau (fixe ou clignotant) après le redémarrage du moteur, le système EyeSight est défaillant. Toutes les fonctions EyeSight sont alors arrêtées. La conduite normale reste néanmoins possible. Contactez cependant un concessionnaire SUBARU en vue d'un contrôle.

■ Arrêt momentané

L'avertisseur sonore émet un son court et l'indicateur d'arrêt temporaire de l'Eyesight ainsi que le témoin indiquant que le système de freinage avant collision est désactivé et celui indiquant que l'alerte de sortie de voie est désactivée s'allument en même temps.

Un message apparaît également sur l'affichage multifonction.

Une fois la cause éliminée, le mode d'arrêt momentané est désactivé et le système EyeSight redémarre automatiquement.



S00544

Écran affiché	Cause	Action
EyeSight Disabled No Camera View S00700	Les caméras stéréo ont du mal à détecter les objets devant. • Pare-brise sale ou embué • Mauvaises conditions météorologiques • Forte luminosité de l'avant • Températures extrêmes	• Nettoyez le pare-brise. • Par mauvais temps ou si la luminosité est intense, le système EyeSight redémarre une fois que le véhicule a roulé un certain temps, sous réserve que les conditions de détection se soient améliorées. D'autre part, le système redémarre dès que le fonctionnement des caméras redevient stable, une fois que l'écran consacré à l'arrêt momentané hors plage de températures fait place à l'écran suivant. Dans les deux cas, le redémarrage du système peut prendre un certain temps. Si le système ne redémarre pas alors que les conditions se sont améliorées et qu'un certain temps est écoulé, contactez un concessionnaire SUBARU en vue d'un contrôle.

Écran affiché	Cause	Action
 S00701	Températures très basses ou très hautes	Le système redémarre dès que la température revient dans la plage de fonctionnement de EyeSight. Si le système ne redémarre pas alors que la température intérieure du véhicule est normale, contactez un concessionnaire SUBARU en vue d'un contrôle.
 S00694	• Démarrage du système Eyesight • Le système a établi que le véhicule est très incliné. • Le freinage secondaire avant collision est intervenu trois fois depuis le démarrage du moteur.	Le système redémarre dès que la cause est éliminée. Le redémarrage du système peut alors prendre un certain temps. Si le système ne redémarre pas alors que les conditions se sont améliorées et qu'un certain temps s'est écoulé, contactez un concessionnaire SUBARU en vue d'un contrôle.

**REMARQUE**

Lorsque l'indicateur d'arrêt temporaire de l'EyeSight est allumé, aucune fonction EyeSight n'est disponible, à l'exception du régulateur de vitesse classique.

Personnalisation des fonctions

Les paramètres suivants peuvent être modifiés via l'affichage multifonction

Élément		Paramètres	Réglage par défaut
EyeSight	Volume d'alerte	Max/Moy/Min	Moy
	Alerte de détection de véhicule situé devant	MARCHE/ARRÊT	MARCHE
	Alerte de démarrage du véhicule devant vous	MARCHE/ARRÊT	MARCHE



REMARQUE

Les paramètres ci-dessous peuvent être ramenés aux réglages d'usine (par défaut).

* Veuillez consulter le Manuel du conducteur de votre véhicule.

■ Méthode de personnalisation

Le symbole **i** doit être allumé, le levier de sélection doit être sur la position **P** et le contacteur d'allumage sur ON, véhicule à l'arrêt pour effectuer ces opérations.

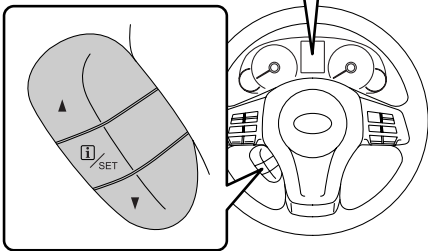
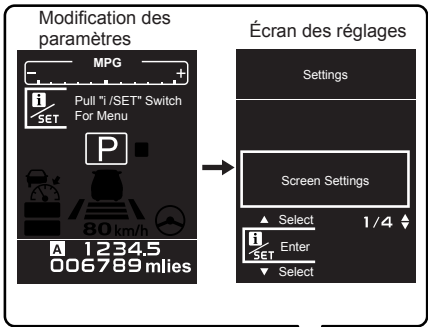
(1) Pour afficher l'écran de "modification des paramètres", tirez la commande ▲ / ▼ vers vous.

Pour passer à l'écran de paramètres, tirez la commande **i** (informations)/SET

(2) Tirez la commande ▲ / ▼ vers vous, sélectionnez "EyeSight" puis tirez la commande **i** (informations)/SET pour valider. Le système passe alors à l'écran des paramètres EyeSight.

Activez les commandes suivantes en fonction des éléments affichés à l'écran.

- Sélection: Commande ▲ (retour)/ Commande ▼ (envoi)
- Validation: Commande **i** (informations)/SET



S00702

● Réglage de volume d'alerte

Le volume peut être réglé sur Max, Moy, ou Min.

Si un volume est sélectionné depuis l'écran de réglage de volume via la commande

▲ / ▼, l'avertisseur sonore émet trois sons brefs.

● Paramétrage de l'alerte de détection de véhicule situé devant

La fonction d'alerte de détection de véhicule situé devant peut être activée (ON) ou désactivée (OFF).

● Alerte de démarrage du véhicule devant vous

La fonction d'alerte de démarrage du véhicule devant vous peut être activée (ON) ou désactivée (OFF).

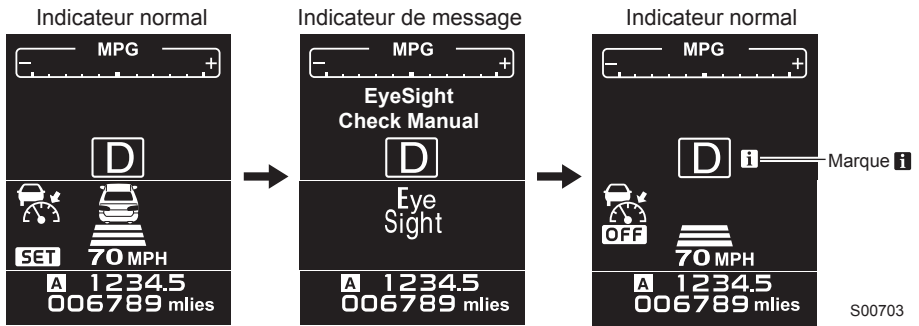


REMARQUE

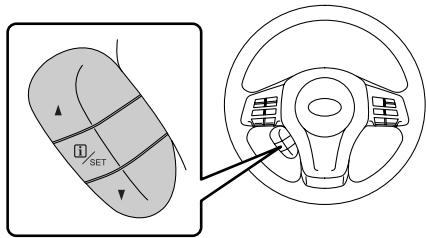
- Si vous sélectionnez la commande de "retour", le système revient à l'écran immédiatement précédent.
- Si la commande n'est pas sollicitée pendant environ 30 secondes, la personnalisation est annulée et le système retourne à l'écran des "changements de paramètres".
- Après le redémarrage du moteur via le contacteur d'allumage, ce dernier reste sur la même position qu'avant l'arrêt du moteur.

Liste des messages

Si une alerte ou une défaillance du système EyeSight est détectée, un message apparaît sur l'affichage multifonction. Certains messages sont accompagnés d'un bip émis par l'avertisseur sonore.

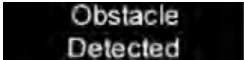


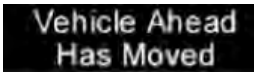
Si un message apparaît, consultez la liste des messages et agissez en conséquence. Pour réafficher le message, tirez la commande **i** (informations/SET) pendant que le symbole **i** est allumé.



S00547

Liste des messages

Élément	Écran affiché	Symbole i	Action
Signal "Freinez davantage"		Aucun	☆ Reportez-vous à la page 38.
Système de freinage avant collision	 S00695	Aucun	☆ Reportez-vous à la page 40.
Gestion du papillon des gaz avant collision		Aucun	☆ Reportez-vous à la page 49.
Alerte de sortie de voie	 S00696	Aucun	☆ Reportez-vous à la page 54.

Élément	Écran affiché	Symbole 	Action
Alerte de dérive sur la voie	 S00697	Aucun	☆ Reportez-vous à la page 57.
Alerte de démarrage du véhicule devant vous	 S00698	Aucun	☆ Reportez-vous à la page 60.
Défaillance du système EyeSight	 S00699	Oui (jaune)	☆ Reportez-vous à la page 71.
Arrêt momentané du système EyeSight	 S00700	Oui (blanc)	☆ Reportez-vous à la page 72.
	 S00701	Oui (blanc)	☆ Reportez-vous à la page 73.
	 S00694	Oui (blanc)	☆ Reportez-vous à la page 73.

Dépannage

	Activation du régulateur de vitesse impossible.
	Avez-vous appuyé sur la touche (régulateur de vitesse)? Si vous n'avez pas appuyé sur la touche (régulateur de vitesse), le témoin (régulateur de vitesse adaptatif) n'apparaît pas.
	Le système EyeSight est-il en arrêt momentané? Lorsque le système EyeSight est en arrêt momentané, l'indicateur d'arrêt temporaire de l'EyeSight s'allume et le symbole apparaît sur l'affichage multifonction. Réactivez le régulateur de vitesse une fois que l'origine de l'arrêt momentané a été corrigée.
	Le témoin [READY] est-il affiché ? Lorsque le régulateur de vitesse adaptatif est en service, la commande de régulateur de vitesse n'est pas disponible si le témoin [READY] n'est pas affiché. Lancez le régulateur de vitesse lorsque le témoin [READY] est à l'écran.
	Le témoin [READY] n'est pas à l'écran.
	Avez-vous sélectionné le régulateur de vitesse classique ? En mode de régulateur de vitesse classique, le symbole (paramètre de distance de sécurité) n'apparaît pas sur l'affichage multifonction.
	Les conditions d'activation du régulateur de vitesse sont-elles réunies? Le témoin [READY] n'apparaît dans aucun des cas suivants. • Pression sur la pédale de freins. • Vitesse supérieure à 145 km/h. (Vitesse comprise entre 40 km/h et 145 km/h alors qu'aucun véhicule n'est détecté devant.) • Les instruments de bord donnent une position autre que . (Sollicitation manuelle du levier ou d'un commutateur de sélection.) • La ceinture de sécurité du conducteur n'est pas attachée. • Portière ouverte (sauf hayon/couvercle de coffre) • Frein de stationnement électronique activé (témoin allumé fixe ou clignotant). • Forte déclivité. • Le contrôle de dynamique du véhicule est désactivé. *Les détails relatifs à la désactivation du frein de stationnement électronique sont présentés dans le Manuel du conducteur.

	Aucun véhicule n'est détecté devant, un véhicule est détecté ultérieurement ou la détection est vite perdue.
	Le véhicule situé devant roule-t-il lentement ou très lentement par rapport au vôtre, ou est-il arrêté? La détection des véhicules arrêtés comme celle de ceux roulant lentement ou très lentement par rapport au vôtre peut s'avérer difficile.
	Le pare-brise est-il sale ou embué? Si tel est le cas, cela rend impossible toute détection d'objets et de véhicules. Nettoyez le pare-brise puis réessayez de lancer le système.
	Le véhicule situé devant est-il éloigné? La distance de détection maximale des caméras stéréo EyeSight est d'environ 80 m. La détection n'est pas possible si le véhicule situé devant est plus éloigné.
	Êtes-vous dans un virage? Lorsque les caméras sont convenablement pointées, la plage de détection latérale est d'environ 25 degrés dans les deux sens depuis l'axe central du véhicule.
	La route comporte-t-elle de nombreuses montées et descentes (voies suspendues, etc.), ou est-elle inclinée? La plage de détection est limitée en plan vertical.
	Le véhicule situé devant a-t-il changé? La détection peut être retardée si le véhicule situé devant a laissé place à un autre.
	Le véhicule situé devant projette-t-il de l'eau, de la neige, etc.? Les projections d'eau ou de neige peuvent rendre impossible la détection du véhicule situé devant.

	La commande est activée alors qu'il n'y a aucun véhicule devant vous.
	Y a-t-il un véhicule sur la voie adjacente? Selon les conditions de circulation, les véhicules des voies adjacentes peuvent être détectés aussi bien qu'un véhicule roulant juste devant.
	Êtes-vous près d'un virage ou dans un virage? En virage, la commande de freinage peut être activée en réponse à la détection d'une glissière de sécurité, de l'angle du volant ou des infrastructures routières.

	Le système EyeSight ne redémarre pas après un arrêt momentané.
	Le contrôle de dynamique du véhicule est-il arrêté? Le système Eyesight ne peut pas être activé si le contrôle de dynamique de véhicule est arrêté.
	Les balais d'essuie-glace sont-ils usagés? Le pare-brise est-il gras? Remplacez les balais ou nettoyez le pare-brise. Les conditions météorologiques sont-elles mauvaises (fortes intempéries, brouillard, poussière)? Le système EyeSight est susceptible de passer en arrêt momentané aussi longtemps que la visibilité reste basse.
	La luminosité est-elle intense (lever/coucher du soleil)? Êtes-vous ébloui par les projecteurs des véhicules roulant en sens inverse? Dans de tels cas, le système EyeSight est susceptible de passer en arrêt momentané.

	Le message "Freinez davantage" intervient plus tôt ou plus tard que ce qui pourrait sembler être un comportement normal.
	Le message "Freinez davantage" intervient lorsque le système détermine qu'un complément de freinage est nécessaire, à partir de paramètres tels que l'éloignement du véhicule situé devant et la différence de vitesse entre les deux véhicules. En conséquence, le moment d'apparition du message dépend de l'intensité du freinage vis-à-vis du véhicule situé devant ainsi que de la différence de vitesse.

	Lorsque plus aucun véhicule n'est détecté devant et que le vôtre revient à la vitesse définie via le régulateur de vitesse adaptatif, l'accélération varie en puissance.
	Selon le moment auquel le système ne détecte plus de véhicule devant, le système EyeSight peut réagir plus lentement, différant ainsi le début de l'accélération et allongeant le temps de freinage par rapport à une conception habituelle de la conduite.

	Le régulateur de vitesse est désactivé automatiquement.
	Avez-vous effectué l'une des actions suivantes? • Pression sur la pédale de freins • Pression sur la touche CANCEL du régulateur de vitesse • Activation d'un commutateur de sélection • Déplacement du levier de sélection sur la position M • Pression sur la touche de désactivation du contrôle de dynamique du véhicule
	Le système EyeSight est-il en arrêt momentané?

	L'Alerte de démarrage du véhicule devant vous intervient alors qu'aucun véhicule ne roule devant le vôtre.
	En fonction de l'environnement, de la circulation et des conditions météorologiques, l'Alerte de démarrage du véhicule devant vous peut intervenir en réaction à des objets autres que des véhicules apparaissant devant vous.
	La commande de freinage automatique est accompagnée d'un bruit.
	Il s'agit du bruit de fonctionnement de la commande de freinage automatique: le système comprend certains composants mécaniques qui émettent parfois un bruit pendant le freinage automatique. Il ne s'agit pas nécessairement d'une défaillance.
	La commande de freinage intervient souvent en circulation dense.
	Contrairement à un conducteur, le système EyeSight n'assure la commande qu'en fonction du comportement des véhicules ou objets situés devant. Par conséquent, les accélérations et ralentissements peuvent être plus fréquents pendant que le système s'ajuste aux véhicules et objets détectés par les caméras. Si, dans certaines conditions telles que le mauvais temps ou la conduite urbaine, il est difficile de maintenir une distance de sécurité constante, abstenez-vous d'utiliser le régulateur de vitesse adaptatif.
	En descente, l'utilisation du régulateur de vitesse est accompagnée d'une légère secousse.
	En descente, un passage au rapport inférieur est possible, ce qui peut produire une petite secousse.
	En mode d'arrêt momentané, le frein de stationnement électronique intervient automatiquement.
	Le frein de stationnement électronique intervient dans les cas suivants: • Fonction d'arrêt momentané active depuis environ deux minutes. • Les conditions de désactivation automatique sont réunies (*reportez-vous à la page 35)

MEMO



B2492BF-A
Publié en juin 2012
Imprimé 06/12
2013A



FUJI HEAVY INDUSTRIES LTD.
TOKYO, JAPON

フランス語